

Nouvelle série N° 169

2019



REVUE D'ÉTUDES D'OC

REVISTO D'ESTÙDI D'O — REVISTA D'ESTUDIS D'OC

**Études de langues et littératures d'Oc
modernes**

**CENTRE DE RECHERCHE PREFICS-CERESIF
UNIVERSITÉ RENNES 2**

(tranche)

REVUE D'ÉTUDES D'OC

N° 169

2019

REVUE D'ETUDES d'OC
Revisto d'Estudi d'O – Revista d'Estudis d'Oc
Anciennement *La France Latine*

Revue du Laboratoire PREFICS EA 7469
gérée par l'*Union des Amis de la France Latine*
Association régie par la loi de 1901

Pierre VERGNES
et Jean SASTRE
fondateurs

SIÈGE SOCIAL

REVUE D'ÉTUDES D'OC
(à l'attention de Philippe Blanchet)
Université Rennes 2 – UFR ALC
C.S 24307

35043 RENNES CEDEX

(Adresse e-mail : philippe.blanchet@univ-rennes2.fr)

Prière d'envoyer à cette adresse toute correspondance concernant les adhésions à l'association, la rédaction, les manuscrits et services de presse.

Les opinions soutenues dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Abonnement : 25 € par an

Abonnement de soutien : à partir de 30 € par an

Rédiger les chèques à l'ordre de : *Union des Amis de la France Latine* CCP Paris 10 136-33 F.

© *Revue d'études d'oc - France Latine* 2019. Tous droits de reproduction, même partielle, réservés pour tous pays.

Présentation

Comme nous en avons pris l’habitude désormais, nos deux numéros annuels alternent des volumes thématiques et des volumes regroupant des études variées, ce qui permet de rassembler au mieux une partie des résultats des recherches portant sur le domaine d’oc.

Nous maintenons la répartition entre un volume d’été consacré à l’époque médiévale, très riche dans notre domaine, piloté par Brigitte Saouma, et un volume d’hiver consacré à la période moderne et contemporaine, du XVI^e siècle à nos jours, dont je m’occupe plus particulièrement.

Ce numéro 169 de notre revue, dont nous avons fêté les soixante-dix ans avec des contributions spécifiques dans notre livraison précédente, regroupe ainsi une synthèse globale de la catégorisation sociolinguistique du domaine dit « d’oc » ou « occitan » (par moi-même), une synthèse sur la place de l’occitan (au sens global) à l’école (par Pierre Escudé, que je remercie de rejoindre notre comité scientifique), une étude sur les usages linguistiques graphiques au contact du français dans trois documents provençaux aux XVI^e et XVII^e siècles (par M.-R. Bonnet), une étude de la Comédie à sept personnage de Claude Brueys, écrivain aixopis de langue provençale au XVII^e s. (par E. Desiles). Une fois n’est pas coutume : nous publions une création littéraire en provençal, de M. Courty. Le volume se clôt par un hommage au sociolinguiste corse Jean-Baptiste Marcellesi, décédé en Provence en octobre dernier, et qui a joué un grand rôle dans l’étude scientifique et la promotion politique des langues dites « régionales », à commencer par sa langue corse.

Des informations, parutions, recensions sont ensuite proposées. Sa parution, prévue en décembre, a été retardée par le mouvement social que connaît la France en cette fin 2019.

Il nous semble que, pour entamer les 70 prochaines années de notre revue, ce numéro constitue un bon exemple de ce que nous sommes en mesure de proposer à la communauté de nos lecteurs et lectrices.

La confiance de nos abonné.e.s, dont de nombreuses bibliothèques universitaires et municipales, nous aide à envisager cet avenir.

Je saisissis l'occasion pour remercier à nouveau notre unité de recherche, le PREFICS de l'université Rennes 2, qui accueille, porte et fait imprimer notre revue depuis quinze années, avec l'appui essentiel de nos secrétaires de rédactions successives.

A l'an que vèn, e se sian pas mai, que siguen pas mens !¹

Philippe Blanchet

Université Rennes 2

¹ « A l'année qui vient, et si nous ne sommes pas plus, que nous ne soyons pas moins », formule rituelle des salutations provençales autour de Noël et du Nouvel An.

Études linguistiques et littéraires

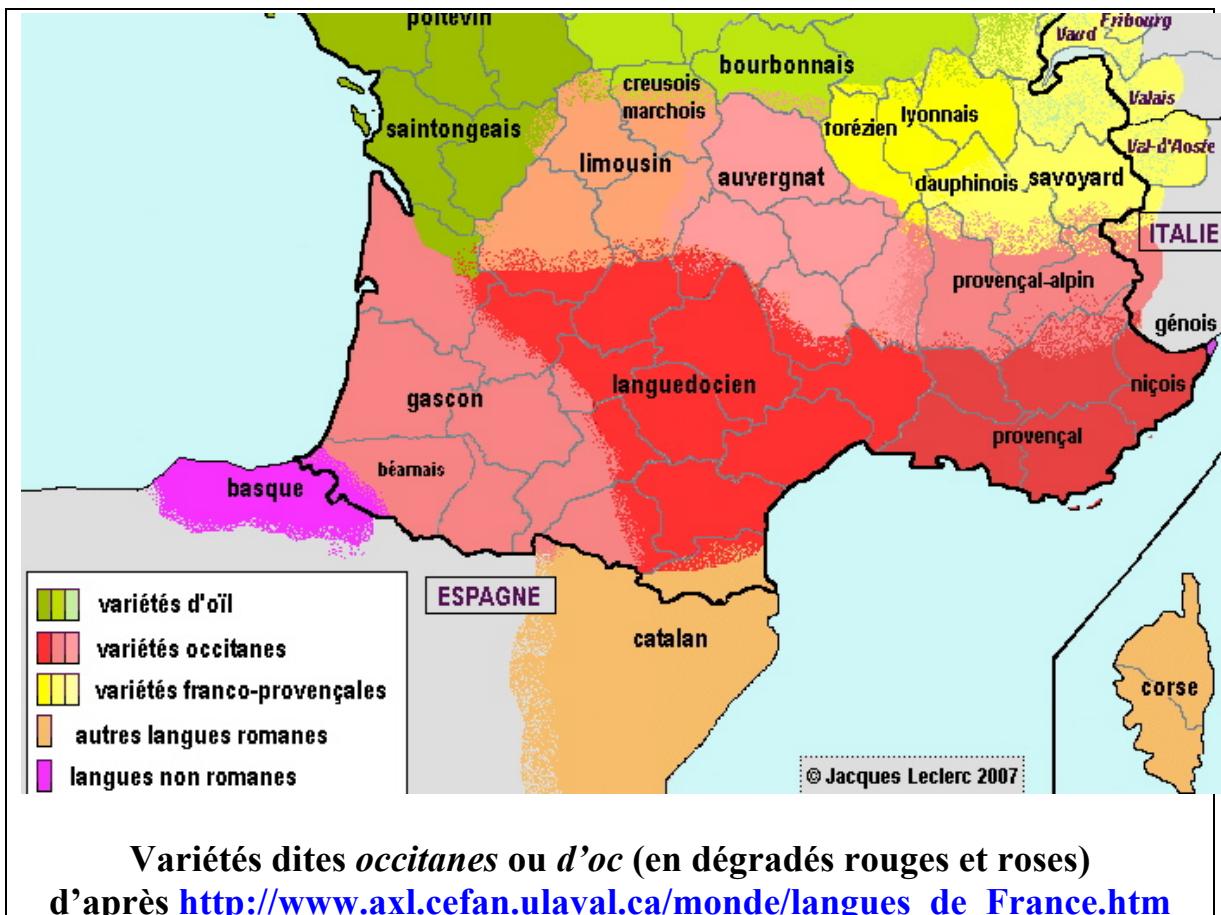
L'espace (socio)linguistique d'oc : une représentation en mosaïque¹

Au centre approximatif du monde roman, entre les espaces italo-roman à l'est, gallo-roman au nord et ibéro-roman au sud-ouest, se sont développées, depuis le haut moyen-âge et jusqu'à nos jours, des variétés romanes connues sous le nom de variétés d'oc ou occitanes, noms sur lesquels je reviendrai plus loin. D'un point de vue strictement linguistique, elles partagent plus ou moins des caractéristiques intermédiaires entre ces trois grands groupes ainsi que quelques traits plutôt spécifiques. Elles restent, pour la plupart, plus proches de variétés romanes du sud (castillan, portugais, catalan, corse, génois, italien) que du français au nord².

On peut dans un premier temps les représenter géographiquement de la façon suivante :

¹ Une première version de ce texte est parue sous le titre « La mosaïque d'oc : un espace pluriel en question au cœur du monde roman », dans *Les Langues néo-Latines*, n°385, 2018, p. 99-115.

² Les variétés septentrionales du nord de l'espace dit « d'oc » sont typologiquement plus proches du français.



1. Une mosaïque de classifications linguistiques

La tradition romanistique établi, depuis Ronjat (1930) inspiré par Bourciez (1910) et toujours repris (Bec, 1963 ; Sibille, 2003), une liste de dix-neuf traits surtout phonétiques dont aucun n'est partagé par la totalité des variétés en question et dont la plupart est partagée par d'autres variétés voisines (selon les cas : d'Italie, de la péninsule ibérique, voire des variétés gallo-romanes septentrionales dites « franco-provençales » ou « d'oïl »). Cela rend problématique l'identification typologique d'une unité que certains ont appelé occitano-romane en y incluant parfois le catalan ou, à l'inverse, en en excluant le gascon et le béarnais (panorama complet des sources dans Lafitte, 2006).

L'ensemble central de l'espace roman, entre Adriatique, Manche et Atlantique, est en effet constitué d'un continuum géolinguistique renforcé par des contacts de proximité entre les langues, les sociétés et les humains. Il n'y a par conséquent pas là de limites nettes entre des langues ou variétés romanes (mêmes insulaires, par exemple entre le corse, le sarde et le toscan). Il existe parfois des zones de changement géolinguistique plus rapide entre variétés plutôt distinctes (comme entre le provençal et le piémontais -mais pas le génois, entre le gascon et le castillan mais pas entre le languedocien et le catalan, par exemple). Les variétés n'apparaissent relativement distinctes sur le plan typologique que dans des polarisations éloignées les unes des autres et rarement en situations de proximité. Les distances linguistiques sont souvent relativement proportionnelles aux distances géographiques dans cet espace. Ces différences empêchent d'ailleurs rarement une intercompréhension à des degrés divers et souvent plutôt facile pour les locuteurs de ces variétés¹ : « tots parlem llatí » disait un jour un collègue catalan à un francophone unilingue qui s'étonnait de nous voir converser de façon fluide, l'un parlant catalan, l'autre portugais du Brésil et moi-même provençal.

2. Un regard sociolinguistique sur la mosaïque des langues

Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'identification des variétés romanes, surtout sous la forme de langues distinctes, ait généralement été problématique. La construction de variétés normatives a pu donner l'illusion de langues clairement distinctes (français, espagnol, italien, portugais...) mais ce serait ignorer les variétés romanes historiques effectivement pratiquées sur le terrain

¹ C'est beaucoup moins le cas avec ces deux ensembles « éloignés » que sont le roumain (fortes influences slaves) et les langues dites « d'oïl » dont le français (fortes influences celtiques et germaniques).

dans les régions ou États où les langues standardisées semblent « recouvrir » des langues locales (et entre les deux les formes locales des langues standardisées prises aux contact des langues locales, comme les français régionaux, italiens régionaux, etc.). Quand on examine de près ces langues locales, tout devient plus flou : comment regrouper et « frontiéreriser » quelque chose comme le galicien, le mirandais, l'asturien, le léonais, l'aragonais, le valencien, le gascon, le béarnais, l'auvergnat, l'occitan, le picard, le wallon, le savoyard, le niçois, le piémontais, le romagnol, l'ombrien, le corse, le bonifacien, le napolitain, etc. sur la base des seules différences linguistiques ?

Il n'est par conséquent pas étonnant non plus que ce soit à partir de terrain corse qu'ait été conceptualisée une analyse sociohistorique et non typologique, sociolinguistique et non linguistique, du processus d'émergence de langues distinctes, surtout en l'absence de variété standard masquant artificiellement ou englobant artificiellement la variation. Il s'agit de la théorie bien connue de Jean-Baptiste Marcellesi¹, dont la première version remonte à 1983 en ce qui concerne les langues sans norme standard, dites « langues polynomiques » (Marcellesi, 1984), et qui a été affinée depuis (Marcellesi et coll., 2003) puis étendue à l'ensemble des langues comme unités sociohistoriques et non linguistiques (Blanchet, 2004 ; 2012 a et b ; 2018) :

« Langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues » (Marcellesi, 1984, 314).

Il plaide ainsi pour une approche sociolinguistique de la définition des langues :

¹ Voir l'hommage qui lui est rendu en fin de ce volume.

« *Le sociolinguiste prend en compte une situation globale et notamment l'attitude que la communauté concernée observe vis-à-vis des autres communautés sociolinguistiques (...) l'acceptation ou non de leurs instances normalisatrices (...) Dès lors que la communauté manifeste avec persévérance la volonté d'être autre, de nommer sa langue d'un nom particulier qui ne soit pas un sous-ensemble d'une autre langue, qu'elle établit sa propre stratégie (...), il ne sert à rien à ce moment là d'opposer à ce sentiment les proximités structurelles ou l'intercompréhension (...), la reconnaissance-naissance de la langue est un trait qui dépend d'autres facteurs : d'une certaine manière on peut ainsi dire qu'il n'y a pas un peuple corse parce qu'il y a une langue corse mais qu'il y a une langue corse parce qu'il y a une formation socio-historique spécifique. Dans ce cas l'identité linguistique, même si elle devient surdéterminante, est sans doute un trait tardif* ». (Marcellesi 1986 repris dans Marcellesi et coll.. 2003, 170).

Or, il se trouve que l'ensemble linguistique qui nous occupe ici n'a existé que sous la forme de variations et parfois de variétés identifiées, sans élaboration historique d'une norme standard de recouvrement et de regroupement¹. Qui plus est, il n'a jamais pu être appuyé non plus sur une unité politique, ni culturelle : États divers aux configurations changeantes et aux histoires séparées, sans relations stables entre eux, constituant aujourd'hui une bonne partie du tiers sud de la France, de franges italiennes et espagnoles, situés pour certains dans le monde méditerranéen, d'autres dans le monde atlantique. L'appareil conceptuel de Marcellesi apparaît tout à fait

¹ Il y a bien eu élaboration tardive et tentative de diffusion d'un « occitan standard » dans les années 1980-90, mais cette variété, limitée à certains milieux militants, n'a eu à peu près aucun écho dans les populations concernées. Il y a eu aussi un certain temps l'idée de l'existence d'une *koinè* médiévale d'oc, à travers les textes des troubadours, mais on sait depuis les travaux de Zufferey (1987) qu'il s'agissait d'une illusion d'optique due au fait que ces textes nous sont parvenus à travers des recopiages multiples par des scribes, souvent italiens, qui ignoraient les détails de ces variétés linguistiques et les ont mélangées.

adapté pour envisager les dynamiques de convergence ou de divergence de cette mosaïque ne constitue jamais vraiment un tout. C'est dans une perspective sociolinguistique que je poursuivrai ici l'examen et la présentation de cet espace linguistique d'oc, dont la notion de mosaïque permet de rendre compte et dont l'unité même est sujette à discussions.

3. Une mosaïque de dénominations

On peut d'ailleurs s'interroger sur les dénominations de cet ensemble. Là aussi, la diversité et les absences d'usage commun sont significatives d'une problématique d'unité / de diversité. Pendant la première moitié du Moyen-Âge, comme ailleurs, les formes locales prises par les variétés du latin parlé au contact d'autres langues étaient appelées langue *vulgaire* (au sens de « populaire ») ou langue *romane*. Dans ce qui deviendra la Provence, issue de la *Provincia Romana*, l'ancienneté mémorable du rattachement à l'espace romain permet assez tôt, à coup sûr dès le XIII^e siècle en Provence, une dénomination liée au nom du territoire : *provençal*. L'usage de ce nom est ensuite étendu à plusieurs variétés apparentées, dans l'ancienne narbonnaise puis à propos des textes littéraires des troubadours qui sont largement diffusés grâce à leur succès. Un certains nombre de troubadours prestigieux étant originaires du Limousin, au nord de l'espace d'oc, le terme *limousin* (dans les textes sous la forme *lemosi*) a pu être un temps utilisé dans certains textes pour en désigner « la langue » (mais le singulier est dû à une vision partielle de la littérature troubadouresque).

A part *provençal*, qui va conserver jusqu'au milieu du XX^e siècle son double sens de « langue romane spécifique de la Provence » (Ronjat, 1930) et de « ensemble des variétés romanes du sud de la France » bien au delà de la Provence, le seul autre terme qui se soit installé est celui de *langue d'oc* (et ses dérivés dans des contextes

particuliers, *occitan* d'abord comme adjectif puis comme substantif, cf. ci-dessous). On observe un cas particulier cependant, le *gascon*, qui est très tôt nommé de façon distincte et considéré comme une langue distincte. Il est connu que c'est le poète italien Dante Alighieri qui, dans son ouvrage *De vulgari eloquentia* écrit en latin entre 1304 et 1308, imprimé en 1577, qui a proposé de rendre compte des grandes zones linguistiques d'Europe occidentale en nommant les langues à partir du mot qui signifie « oui »¹. De là, les dénominations langue de *si* (des « Latins » = d'Italie), *d'oc* (des Provençaux = de Provence, Languedoc méditerranéen, Catalogne, voire Espagne...), *d'oil*² (des Français = la France actuelle sauf la côte méditerranéenne et incluant tout le sud-ouest non méditerranéen), et enfin de *jo* (prononcé yo, des Allemands = peuples germanique). On se représentera mieux l'étonnante géographie linguistique de Dante avec la carte suivante :



Source : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/monde/Dante-oil-oc-si.htm>

¹ Il avait déjà utilisé le nom *lingua d'oco* dans *La Vita Nuova* (1293).

² D'où est issue la forme moderne *oui*.

Malgré les erreurs grossières sur lesquelles se fondaient ces dénominations, informées seulement par les biographies de quelques poètes appréciés de Dante, les dénominations *langue d'oïl* et *langue d'oc* sont restées en usage. La première plutôt chez les linguistes, la deuxième plus largement parce qu'elle a été reprise, d'abord en latin, pour désigner les terres prises au Comté de Toulouse par le Royaume de France lors de la croisade contre les Albigeois, qui se termine en 1244 : *lingua occitanae* « de langue occitane » avec création d'un adjectif dérive de *oc* est attesté à partir du XIV^e siècle. On en tire le substantif *Occitania*, sur le modèle de *Aquitania*, qui désigne les terres comprises de Montpellier à Toulouse et qu'on désignera plus tard par une traduction en français : *(de) langue d'oc* d'où *le Languedoc*. Des mouvements de revendications reprennent au XX^e siècle le terme latin et diffusent largement les noms *Occitanie* (devenue nom officiel de l'ancien Languedoc) et *occitan* pour en désigner la langue, avec succès. Beaucoup de linguistes s'en emparent également pour pallier le vide terminologique concernant cette langue / cet ensemble de variétés romanes.

Il va demeurer une ambiguïté : le terme est employé à la fois avec un réel succès de diffusion pour désigner les variétés romanes d'entre Montpellier, Toulouse, Albi (aussi appelées *languedocien*) et pour désigner l'ensemble des variétés romanes de Nice à Bordeaux et Clermont-Ferrand, avec, sur ce point, beaucoup moins de succès car il fait face à d'autres dénominations dont certaines appuyées sur des identifications sociohistoriques très fortes : gascon, béarnais, provençal, niçois... ainsi que d'autres moins fortes mais résistantes néanmoins : cévenol, limousin, auvergnat... Des projets militants différents voire antagonistes sous-tendent les attachements publics à ces dénominations, qu'il s'agisse de reconnaissance institutionnelle, d'enseignement, de choix graphiques, de choix de normes, de stratégies politiques, etc.

On se retrouve donc dans une situation où, aussi bien en français que dans les langues et variétés concernées :

- Il existe ou a existé deux dénominations englobantes mais ambiguës, connotées, contestées, et peu adoptée voire ignorées ou refusées par les populations concernées : *provençal* au sens ancien aujourd’hui abandonné, puis *occitan*, *langue(s) d'oc* ou *langue(s) occitane(s)* au singulier ou au pluriel (la forme au pluriel apparaissant dès la réactivation du nom *occitan* au début du XXe siècle) ;
- il existe des dénominations de variétés bien identifiées à l'échelle de provinces historiques et/ou de régions contemporaines, les plus solides étant *gascon*, *béarnais*, *provençal*, *niçois*, ainsi que *occitan* au sens plus limité de langue romane de l'actuelle région Occitanie (le *catalan* est désormais considéré comme une langue différente) ;
- il existe une multitude de dénominations beaucoup plus locales, liées à des petits « pays », à des départements, à des villes ou des villages : ardéchois, cévenol, gavot, varois, rouergat, ariégeois, landais, périgourdin, marseillais, peillasque, etc. ;
- le terme générique à connotation plus ou moins fortement dépréciative *patois* a été largement répandu à partir du XIXe siècle par la politique linguistique et éducative française visant l'éradication des langues autres que le français, conduisant dans de nombreuses zones à désigner la langue locale sous le seul terme *patois*, voire *patois* + nom du lieu / adjectif dérivé du nom du lieu, du pays ou de la région (*patois de Tulle*, *patois risoulin*, *patois de l'Aubrac*, *patois limousin*, *patois provençal*, *patois occitan*, etc.). Les seules zones où un glossonyme a vraiment résisté — sans jamais empêcher l'intrusion partielle du mot *patois* — car soutenu par une conscience linguistique plus forte, sont la Provence (*provençal*), le Béarn (*béarnais*), Nice (niçois ou, en niçois, *nissart*) et, récemment, certaines

partie de la région Occitanie où *occitan* est devenu un concurrent sérieux à *patois*.

Il ne faut pas oublier (cf. point 5 ci-dessous) que dans tous les cas, une langue officielle d'État, romane mais nettement distincte, a été imposée par dessus ces variétés / langues selon des politiques linguistiques souvent offensives et exclusives : le français sur la plus grande partie de cet espace de façon qu'on peut qualifier de coloniale (Lagarde, 2012), l'italien et le piémontais de façon moins coercitive¹ pour les vallées du Piémont méridional italien, le castillan et le catalan de façon beaucoup plus respectueuse² pour le Val d'Aran, de langue gasconne.

Cette mosaïque de dénominations témoigne de la complexité de la situation linguistique et sociohistorique de ces territoires et de ces populations de langue(s) romane(s), au point que même des linguistes partisans de l'identification d'une seule et même langue d'oc ou occitane, décrivent cette langue éventuelle comme « *déchirée (...) mal visible* » (Boyer et Gardy, 2001, 7) et admettent : « *il faut se rendre à l'évidence que le fait même de préconiser l'existence d'une langue occitane repose sur un a priori idéologique* » (Kremnitz, 2001, 22). Cela remet en question la vision d'un espace défini par une unité linguistique (même déclinée sous la forme de « dialectes »). On peut tout aussi bien considérer, il y a des arguments sociolinguistiques solides pour cela, que le gascon, le provençal, le niçois, voire le béarnais³, constituent des langues distinctes (Lafitte, 2005 ; Blanchet, 1992) aux côtés d'un occitan couvrant le centre de l'espace linguistique en question et dont les relations avec les ensembles septentrionaux limousin et auvergnat⁴

¹ Sauf pendant la période fasciste.

² Sauf pendant la période franquiste.

³ Sa situation par rapport au gascon est discutée.

⁴ Voir Bonnaud, 1992 et Soupel, 2004, pour la question auvergnate.

restent à clarifier. Cela n'empêche pas, d'ailleurs, d'indiquer les proximités typologiques relatives entre ces langues en les incluant dans un ensemble qu'on peut continuer à appeler *d'oc*¹ ou *occitano-roman*² sur un plan linguistique mais pas sur un plan sociolinguistique.

4. Quelques motifs de la mosaïque

J'ai dirigé en 2003 un numéro de notre *Revue d'Études d'oc* centré sur la CAPES intitulé « Occitan-Langue d'Oc »³ et notamment sur l'épreuve de traduction (Blanchet, 2003). J'avais demandé à des universitaires et enseignant·e·s spécialistes de ces langues et pour qui elles constituaient une langue première ou usuelle, de réaliser le

¹ La dénomination *occitan* pose davantage de problème parce qu'elle a été aussi utilisée, et du coup connotée, par des mouvements militants pour tenter d'imposer pour cet ensemble une unification, voire une centralisation, avec construction d'une norme linguistique et graphique à base languedocienne. Ce projet a suscité de forts conflits sociolinguistiques, politiques, médiatiques et institutionnels (mobilisant jusqu'à l'Assemblée nationale française ou plusieurs ministères). C'est désormais un terme qui fait l'objet de réactions immédiates et majoritaires de rejets dans certaines régions, notamment en Provence.

² L'ancienne catégorisation des romanistes français en *gallo-roman méridional* (Bourciez, 1910), est beaucoup moins pertinente : elle était liée à l'impossibilité idéologique de remettre en cause à cette époque l'unité linguistique de la France et le mythe fondateur gaulois de l'identité nationale, alors que l'influence linguistique gauloise a été faible et indirecte (à travers la circulation d'emprunts en latin populaire) dans la formation du provençal et du niçois. L'idée même d'une « bipartition linguistique de la France » (expression biaisée, anachronique) a longtemps fait l'objet de débats (Bec, 1963) : en 1888, le romaniste influent Gaston Paris avait nié l'existence d'une langue distincte dans le Midi de la France, considérant que toutes les formes locales romanes constituaient en France une seule et même langue *gallo-romane*.

³ Nom officiel, pour éviter le seul nom *occitan*, contesté.

thème donné à l'épreuve de 2003. En voici une par grande variété. J'ai bien sûr laissé toute liberté graphique et, de fait, les auteurs ont adopté la graphie majoritaire dans leur région : on pourra donc y observer également cette diversité, les graphies moins unifiantes et plus phonétiques (je les signale en note) permettant de mieux se figurer la matérialité sonore.

4.1. Extrait du texte à traduire extrait de Marguerite Duras, *Écrire*, Paris, Gallimard, 1993.

C'était une ferme, d'abord, avec l'étang, et puis ça a été la maison de campagne d'un notaire, le grand notariat parisien. Quand on m'a ouvert la porte d'entrée, j'ai vu le parc. Ça a duré quelques secondes. J'ai dit oui, que j'achetais la maison dès l'entrée franchie. Je l'ai achetée séance tenante. J'ai payé de même, en espèce. Maintenant elle est devenue une maison de toutes les saisons. Et je l'ai aussi donnée à mon fils. Elle est à nous deux. Il est aussi attaché à elle qu'à moi, maintenant je le crois. Il a tout gardé de moi dans cette maison. Je peux encore y être seule. J'ai ma table, mon lit, mon téléphone, mes tableaux, et mes livres. Et des scénarios de mes films. Et quand je vais dans cette maison, mon fils en est très heureux. Ce bonheur-là, de mon fils, c'est celui de ma vie maintenant.

4.2. Traduction en gascon¹, par Philippe Lartigues, professeur certifié d'occitan-langue d'oc (graphie occitane dite « classique » avec adaptation gasconne dite « Ligam-Digam »)

Qu'èra un bordiu, prumèr, dab l'estanh, puix qu'es estat l'ostau de campanha d'un notari, lo grand notariat de París. Qüand m'ann aubèrt le porta d'entrada, qu'èi vist lo portuir. Qu'a durat quauques segondas. Qu'èi dit quiò, de que crompèvi talèu passat lo solar. Que l'èi crompat suu pit. Qu'èi pagat atau tabé, suu truc de l'ungla. Adara qu'es vadut un ostau de totas les sasons. E que l'èi tabé balhat au mon hilh. Qu'es nòste a tot dus. Qu'es autant estacat ad eth com a jo, adara qu'ic crei. Que s'a tot saubat de jo hentz aqueth ostau. Qu'i puix uncoèra estar sola. Qu'èi le mia taula, lo mon leit, lo mon trefòne, los mons tablèus, e los mons lìbers. E scénarios deus mons films. E qüand vau hentz aqueth ostau, lo

¹ Cantons de Parentis-en-Born, Pissos, Sabres, et Mimizan ; graphie peu phonétique.

mon hilh que n'es hòrt urós. Aqueth bonure aquí, deu mon hilh, qu'es lo de la mia vita adara.

4.3.1. Traduction en béarnais, par Jean Lafitte, linguiste (graphie occitane dite « classique » avec adaptation gasconne dite « Ligam-Digam »)

Qu'èra ua bòrda, purmèr, dab lo clòt, puish qu'estó la maison de campanha d'un notari, lo grand notariat de París. Quand m'obrín lo portau, que vedoi lo parc. Que durè quauques segondas. Que digoi que quiò, que crompavi la maison talèu passada la portalada. Que la crompèi suu pic. Que paguèi tot parièr, dab moneda. Adara, qu'ei vaduda ua maison de totas las sesons. E que l'èi balhat tabé au men hilh. Qu'ei de nosautes dus. Qu'i ei autant estacat com a jo, adara qu'at crei. Qu'a goardat tot çò de men hentz aquesta maison. Qu'i poish encoèra estar soleta. Qu'èi la mia taula, lo men lheit, lo men telefon, los mens tablèths, e los mens lìbers. E los escenàrios deus mens filmes. E quand vau hentz aquera maison, lo hilh que n'ei plan urós. Aqueth bonur, deu hilh, que m'ei adara lo de la vita.

4.3.2. Même traduction en béarnais, par Jean Lafitte (graphie dite « moderne DiGAM »¹)

Qu'ère ue borde, purmè, dab lou clot, pux qu'estou la maysoûn de campagne d'un noutàri, lou gran noutariat de Paris. Quoan m'oubrin lou pourtau, que vedouy lou parc. Que durè quauquës segoundes. Que digouy que quio, que croumpàvi la maysoûn talèu passade la pourtalade. Que la croumpèy sou pic. Que paguèy tout pariè, dab mounéde. Adare, qu'ey vadude ue maysoûn de toutes las sesoûns. E que l'èy balhat tabé au mèn hilh. Qu'ey de nousautës dus. Qu'y ey autan estacat coum a you, adare qu'at créy. Qu'a goardat tout çò de mèn hens aquéste maysoûn. Qu'y poux encoèra esta souléte. Qu'èy la mie taule, lou mèn lhéyt, lou mèn telefon, lous mèns tablèths, e lous mèns libës. E lous escenàrios dous mèns filmes. E quoan vau hens aquéste maysoûn, lou hilh que n'ey plàn urous. Aquéth bounur, dou hilh, que m'ey adare lou de la vite.

¹ Graphie normalisée en 1900/1905 par l'*Escole Gastoû Febus* du Félibrige béarnais, légèrement retouchée par J. Lafitte, dans sa thèse de 2005, par correction de quelques défauts et adoption de quelques choix de la graphie occitane ; graphie phonétique.

4.4. Traduction en languedocien central¹, par Francis Manzano, linguiste, universitaire (graphie occitane dite « classique »)

Èra una bòrda, antan, amb l'estanh, e puèi foguèt la campanha d'un notari, lo grand notariat parisenc. Quand òm a dobèrt la pòrta, ai vist lo parc. Aquò a durat quelques segondas. Ai dit de òc, que compravi l'ostal ara meteis, sul lental. L'ai comprat sul còp. Ai pagat meteis, al comptant. Ara a devingut un ostal de totas las sasons. E l'ai tanben donat a mon filh. Es lo nòstre, als dos. I es ligat, ara o cresì. A tot gardat de ieu dins aqueste ostal. E pòdi encara èstre sola. Teni ma taula, mon telefòn, mos cadres e mos libres. E los scenaris de mos films. E quand i vau, dins aqueste ostal, mon filh n'es plan urós. Aqueste bonaür, de mon filh, ara es lo bonur de ma vida.

4.5. Traduction en provençal maritime², par Philippe Blanchet, universitaire spécialiste du provençal, écrivain (graphie provençale moderne dite « mistralienne »)

Èro proumié 'no bastido, mé l'estagnòu ; e puèi siguè la campagno d'un noutàri, dóu gros noutariat parisen. Quouro m'an dorbi la grando pouarto, ai vist lou pargue. Tirè pas mai qu'un plega d'uei. Zóu, diguèri de vouei, que croumpàvi l'oustaü, tre la pouarto passado. Em'oucò, l'ai croumpa tout d'uno. Ai paga tin-tin encamai. Aro, li anan ivèr-estiéu. E l'ai tambèn douna à moun enfant, aquel oustaü. Es de nàutrei dous. Aro mi va crèsi : li tèn tant coumo à ieu. A tout garda d'acò miéu dedins l'oustaü. Aqui li pouàdi enca resta souleto. Ai moun taulié, moun lié, moun telefone, mei gravaduro e mei libre. E de scenariò de mei filme. E quouro m'entóurni dins aquel oustaü, moun fiéu n'es urous qu'es pas de dire. Aquéu bounur, de moun enfant, es, à l'ouro d'aro, aquéu de ma vido.

4.6. Traduction en provençal alpin³, par Emile Reynier, enseignant, association culturelle « Le Pays Gavot » (graphie provençale moderne dite « mistralienne »)

D'en premier èro uno fermo, me soun estang. Piei fouguèc la campagno d'un noutàri, dóu groi noutariat de Paris. Quand me durbèron lou pourtau,

¹ Région de Carcassonne, graphie peu phonétique.

² Région Marseille-Toulon, graphie phonétique.

³ Région de Gap, graphie phonétique.

veguèrou lou vergier. Aqui fouguèc coumo un eilùci. Peinèu intra dissèrou ouè, qu'achatavou meisou. Tout à-de-reng l'ai achata e ai paia dòu cop en mouniéo. Avuro ei devenguo l'outau de toute sasou. L'ai douna à moun garçou. L'aven de miéio. L'ama eitant vélo coumo m'amo iéu, avuro n'en siéu seguro. A garda aqui tout çò qu'èro miéu. Li pouòiou enca restar souléto. Li ai ma taulo, ma couijo, moun telefone, mes pinturos e mei libres. E de scenàris eme de filmes. Quand vau de iages dinc aquélo meisou, moun garçou n'ei soubre urous. Aquéu bouonur aqui de moun garçou, avuro ei lou bouonur de ma vito.

4.7. Traduction en niçois ou nissart¹, par Adolphe Viani, universitaire spécialiste du niçois (graphie provençale moderne dite « mistralienne » adaptée)

Era en premié una ferma, mé lou lagarot, e pi es devenguda la maioun de campagna d'un noutari parisian, dei gran noutari parisian. Quoura m'an dubert la pouorta d'intrada, ai vist lou parc. Acò a durat quauque segounda. Ai dich ahì, que croumpavi la maioun quoura ai passat l'intrada. L'ai croumpada sus lou còu. Ai pagat finda de man a man. Ahura es devenguda la maioun de cada sesoun. E l'ai finda dounada au mieu enfant. Es à tout'ai doui. Ten finda tant à ela qu'à ieu, ahura lou cresì. A tout gardat dòu mieu dintre aquela maioun. Li pouodi encara estaire souleta. Ai lou mieu taulié, lou mieu liech, lou mieu telefone, lu mieu cadre, e lu mieu libre. E lu scenari dei mieu filme. E quouro vau dins aquela maioun, lou mieu enfant es touplen urous. Aqueu bouonur, dòu mieu enfant, es ahura aqueu de la mieu vida.

4.8. Traduction en limousin², par Robert Joudoux, Majoral du Félibrige, professeur de Lettres et Directeur de la revue « Lemouzi » (graphie occitane dite « classique » adaptée)

Quò èra una bòria d'en primier, ambe l'estanh, e puei quò es estat la

¹ Nice-ville, graphie phonétique.

² Région de Brives, graphie peu phonétique. Pour avoir une idée de la prononciation voici le début de la traduction en haut limousin (région de Chirac, Corrèze), par André Lanly, linguiste, universitaire, dans une graphie très phonétique (å = a tendant vers o, ö = [œ], la barre oblique indique une diphtongue,) : Cou'èra enå boryå d'åbor, bèy l'estan, et åpré cou'èy estå là mèyjou « de campanhå » d'en noutari, le gran noutåryå pårijien.

maison de campanha d'un notari, lo grand notariat parisenc. Quand m'an drubit la pòrta d'intrada, ai vist lo parc. Quò a durat quauquas segondas. Ai dich « òc-be » que chaptavi la maison, tanleu lo bassoelh sautat. L'ai chaptada còp sec. Ai piaiat de mesma, en argent. Anuech es devenguda una maison de totas las sasons. L'ai tanben donada a mon filh. Es a nos dos. Es tant estachat ad ela coma ieu, aura zo cresi. A tot gardat de ieu dins questa maison. Pòdi enquera i demorar sola. Ai ma taula, mon liech, mon téléphone, mos tableus, e mos libres. E daus « scenarii » de mos films. E quand vau dins questa maison, mon filh n'es plan uros. Quel bonur-lai, de mon filh, quò es quel de ma vita dins anuech.

4.9. Traduction en auvergnat¹, par Marie-France Bonnet-Gouguet, enseignante d'auvergnat (graphie ALEP : Auvergnat Littéraire Et Pédagogique)

Cou érà nà borià, en proumeir, mi nà servà, èpré se troubê ìtre là campanhà d'en noutare, én de quelu grand noutari d'é Parî. Cand me badèton l'estau, i veguète mâ le jardï. Co dûrê pa. Diguète que oei, i chatave là moézou, re mâ de passâ là portà. I là chatète de suità. I boélète de meimà lu seù pà là païâ. Ourà, se troubà ìtre nà moézou pà toute la sazou. E moé, lai boélàdà embi moun drole. O lï balhà tan d'empourtansà coumà me, ourà, i crèze be. Pode enquérà lai ìtre toutà soulà. Lai tènhe mà taulà, moun lei, moun téléfuone, ma pïntura, mu libri, moétout. Moé cauqui canavâ de mu filmi. E cand i voéde dïn quelà moézou, moun drole nen n-i fran beneize. Que bouneu, qué tï de moun drole, cou i qué de mà vïdà, ourà.

5. Situations sociolinguistiques

Pour terminer, il reste à faire un rapide bilan de l'évolution des places de ces langues et variétés dans les sociétés concernées.

¹ Région de Thiers ; Graphie phonétique ; â = a tonique, à = a atone tendant vers o, sur ï et ü, le tréma indique la palatalisation de la consonne précédente type dï = dji.

5.1. Parcours historiques

L'histoire en est variable, surtout jusqu'à la Révolution française, mais aussi après. Selon les dates de rattachement à la France ou d'annexion par la France, Il y a des décalages dans les francisations progressives (d'abord à l'écrit puis à l'oral), sauf bien sûr au Val d'Aran (en Espagne), dans les vallées dites « provençales » ou « occitanes » du Piémont (en Italie), à Nice qui relève de la sphère italienne jusqu'en 1860. Le français a globalement remplacé le latin et les variétés d'oc à l'écrit entre le XVe et le XVIIe siècle, avec des régions plus résistantes pour des raisons contextuelles (la Provence où le provençal résiste partiellement jusqu'à la fin du XVIe, le Béarn où le béarnais reste langue officielle jusqu'en 1620). A l'oral, la pénétration du français est beaucoup plus tardive. Elle ne débute réellement qu'au cours du XIXe siècle avec la politique d'unification linguistique et d'extermination des « patois » menée et progressivement accentuée à partir de 1793, très agressive de 1880 à la seconde moitié du XXe siècle. En gros et sauf exception locale, le français commence à être parlé par les classes dominantes et dans les villes au cours du XIXe, et n'atteint de façon significative les classes populaires (très majoritaires) qu'à partir de la première guerre mondiale d'abord dans les villes¹, entre 20 et 40 ans plus tard dans les campagnes. Jusqu'aux alentours des années 1930 dans les villes et 1950 dans les campagnes, les enfants sont élevé en langue locale, avec le français comme langue seconde apprise à l'école. De ce contact de langues vont naitre les « français régionaux » marqués par des transferts de prononciations (« accents »), vocabulaires et tournures. Ce n'est qu'à partir des années 1960 qu'on va voir grandir des générations parlant surtout ou exclusivement français, avec une capacité de compréhension de la langue locale qui va résister un temps, avant de se réduire drastiquement depuis les années 1990 par

¹ Sauf à Nice où le nissart est resté présent au centre ville jusqu'à nos jours, quoique de moins en moins.

manque de contact avec des locuteurs (notamment les grands-parents). Les immigré·e·s temporaires (saisonniers) ou définitifs apprennent les langues locales comme langues de travail ouvrier et surtout rural jusque dans les années 1930-50 selon les zones et les activités. L’effondrement de la transmission et de la pratique est alors rapide : en 3 ou 4 générations on passe d’une pratique fréquente à générale à une pratique rare et très délimitée.

5.2. Enquêtes récentes

Un certain nombre d’enquêtes démolinguistiques ou sociolinguistiques ont été réalisées, les plus récentes entre les années 1990 et 2010, et pas dans toutes les zones concernées. Plusieurs de ces enquêtes, notamment les plus quantitatives et les moins précises de type sondage, ont fait l’objet de critiques méthodologiques assez fortes — et donc leurs résultats aussi (Moreux 2012, Blanchet et coll. 2005). Les estimations quantitatives sur les usages sont donc très variables, en général du simple au double, et souvent sans préciser les types d’usages. On peut bien sûr en corriger les biais pour redresser les chiffres, mais le résultat reste de l’ordre de l’hypothèse. Si l’on met de côté l’enquête nationale INED/INSEE de 1999 (Héran et coll., 2001 ; Clanché, 2002) et ses exploitations régionales (Deguillaume et Amrane, 2002 ; Blanchet et coll., 2005) qui incluait dans la partie « histoire familiale » du recensement trois questions floues et biaisées sur les transmissions de langues autres que le français, on a soit des enquêtes régionales (Hamel et Gardy, 1994 ; Dubarry et Dupouts, 1995 ; Institut Téléperformances, 2009 ; Région Midi-Pyrénées, 2010), soit des micro-enquêtes sociolinguistiques très locales, nombreuses, probablement les plus fiables, mais aux résultats non généralisables.

En Aquitaine (Gascogne, Béarn, Périgord) et dans l’actuelle région Occitanie, on peut considérer qu’environ 10% à 15% (300.000 en

Aquitaine, 500.000 en Occitanie) de la population parle la langue et 30 à 50% (un bon million en Aquitaine ; 1,5 millions en Occitanie) la comprennent, à des degrés divers et avec de fortes variations locales (chiffres faibles dans les très grandes villes, plus forts dans le Périgord, le Béarn ou le Tarn). En Provence (Haute Provence comprise) et pays niçois, qui ont connu depuis les années 1960 une explosion démographique (population passée de 2 à 5 millions) due à l'arrivée massive de Français d'ailleurs (surtout d'Algérie et de France septentrionale), une estimation moyenne donne environ 5% qui parlent provençal (250.000) et 10% qui comprennent (500.000). Sur Auvergne et Limousin, respectivement 1,3 millions et 800.000 habitants, on ne trouve aucune enquête de ce type mais on peut supposer, à partir de témoignages y compris d'acteurs de la promotion de la langue régionale¹, que la proportion d'usagers en est au mieux comparable à celle de la Provence, car la langue y suscite une valorisation et un attachement moins développés que dans les trois grandes régions du sud du domaine. Les locuteurs et locutrices sont tendanciellement plutôt des personnes de plus de 60 ans de milieux populaires et ruraux, là aussi avec des différences locales assez fortes. Les usages spontanés sont tendanciellement plutôt réservés aux relations familiaires.

En Italie, où les langues dites régionales (dont l'occitan ou provençal alpin) sont protégées, on estime à 60.000 le nombre de locuteurs. Au Val d'Aran, où le gascon aranais est langue co-officielle protégée par la Generalitat de Catalogne, les recensements donnent environ 50% de personnes qui le parlent et 80% qui le comprennent.

5.3. Les actions de promotion et leurs effets

En réaction à la politique d'éradication menée par la France au XIX^e siècle, des mouvements de résistances linguistiques et culturelles

¹ Par exemple fiche « auvergnat » sur le site sorosoro.org.

régionales sont nées, les premiers presque simultanément en Bretagne et en Provence avec le *Felibrije*, fondé en 1854 autour de Frédéric Mistral, étendu plus tard à l'ensemble du Midi. Cette action s'est poursuivie jusqu'à nos jours sous des formes et mouvements très divers, soit locaux (nombreux), soit à l'échelle de régions historiques, soit de l'ensemble du domaine d'oc (notamment l'ensemble du mouvement occitaniste à partir des années 1950 surtout), le tout non sans divergences. L'ensemble de ces mouvements, partie émergée de demandes sociales marquées par un fort attachement à ces langues pour des raisons diverses, a freiné le déclin des usages, revalorisé le statut social, obtenu des politiques locales ou nationales, insuffisantes mais notables, de promotion linguistique (enseignement, affichage public, médias locaux, créations culturelles) après les années 1970. La réussite a été plus forte dans les 3 grandes aires méridionales (Gascogne-Béarn-Périgord, Occitanie, Provence) où le statut de la langue régionale était moins diminué qu'en Limousin ou en Auvergne. L'expression littéraire, issue d'une tradition forte et ininterrompue depuis le Moyen-Âge, a joué un rôle clé dans ce renouveau : on pense bien sûr à la littérature provençale et au Prix Nobel de F. Mistral.

Mais il ne faut pas se leurrer : en France, ces langues n'ont aucun véritable statut officiel à l'exception d'une reconnaissance dans la Constitution comme faisant partie du patrimoine national en tant que langue régionale. L'enseignement est minimal, la présence publique discrète. L'Atlas mondial des langues en danger de l'UNESCO¹ classe les langues d'oc (distinctes les unes des autres) comme « sérieusement en danger » sauf le provençal alpin (en Italie) et le gascon (en Espagne) qui ne sont que « en danger ».

¹ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/access-to-knowledge/linguistic-diversity-and-multilingualism-on-internet/atlas-of-languages-in-danger/>

La mosaïque des variétés romanes du sud de la France n'est pas condamnée à devenir objet de musée. Tout comme son unité et sa diversité font l'objet de mise en question, les politiques linguistiques qui pourraient les protéger sont variées et discutées : entre projet unitaire et projets de proximité, chacun pense que l'autre fait fausse route. Mon analyse est qu'une politique unitaire est erronée, en tout cas prématurée, face aux fortes individuations de ces variétés qui fonctionnent effectivement, dans les pratiques sociales, comme des langues distinctes, dans des contextes très différents, qu'on le regrette ou non (Blanchet, 2009). L'avenir lui-même des variétés d'oc est en question, de plus en plus incertain, tant que la politique linguistique française continuera à les frapper d'une ostracisation puissante, dont quelques mesures-alibis ne parviennent pas à masquer le caractère glottophobe profondément attentatoires aux droits linguistiques fondamentaux.

Philippe Blanchet

Centre de Recherches Sociolinguistiques sur les Francophonies

(EA 7469 PREFICS)

Université Rennes 2

Bibliographie

BEC P., 1963, *La langue occitane*, Paris, PUF.

BLANCHET, Ph. et SCHIFFMAN, H. (eds), 2004, *The Sociolinguistics of Southern « Occitan » France, Revisited*, International Journal of the Sociology of Language n° 169, Berlin/New-York, Mouton de Gruyter.

BLANCHET, Ph., 1992, *Le provençal, essai de description sociolinguistique et différentielle*, Institut de Linguistique de Louvain, Louvain, Peeters, [en ligne sur : https://archive.org/details/provencal_blanche]

- BLANCHET, Ph. (Dir.), 2001, *Diversité et vitalité des langues régionales du Sud de la France, La France latine, revue d'études d'oc*, n° 133.
- BLANCHET, Ph., 2003, « Le Capes d'occitan-langue d'oc 2003-2004 », dans *La France Latine - revue d'études d'oc* n°137, p. 217-238.
- BLANCHET, Ph., 2004, « L'identification sociolinguistique des langues et des variétés linguistiques : pour une analyse complexe du processus de catégorisation fonctionnelle », dans *Actes du colloque Identification des langues et des variétés dialectales par les humains et par les machines*, Paris, École Nationale Supérieure des Télécommunications / CNRS, p. 31-36 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00003875/document>).
- BLANCHET, Ph., 2004, « Quelle politique linguistique prioritaire pour l'avenir des langues d'oc en France ? » dans *La France latine, Revue d'études d'oc* n° 149, 2009, p. 19-36.
- BLANCHET, Ph., 2012a, *Linguistique de terrain, méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique de la complexité*, édition revue et complétée, Presses Universitaires de Rennes.
- BLANCHET, Ph., 2012b, « L'identification des langues : une question clé pour une politique scientifique et linguistique efficiente. L'exemple des catégories 'béarnais, gascon, occitan' » dans *Modèles Linguistiques* n°66, p. 17-25.
- BLANCHET, Ph., 2018, *Éléments de sociolinguistique générale*, Limoges, Lambert-Lucas, 296 p.
- BLANCHET, Ph., CALVET, L.-J., HILLÉREAU, D et WilcZyk, E., 2005, « Le volet linguistique du recensement français de 1999 résultats et analyse appliqués à la Provence plurilingue et au provençal », dans *Marges Linguistiques* n° 10 (revue en ligne : http://www.revue-texto.net/Parutions/Marges/00_ml102005.pdf), 23 p.
- BONNAUD, P., 1992, *Grammaire générale de l'auvergnat*, Chamalières, Cercle Terre d'Auvergne.

- BOURCIEZ E., 1910, *Éléments de linguistique romane*, Paris, Klincksiek.
- BOYER, H., et GARDY, Ph. (Dir.), 2001, *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des troubadours à l'Internet*, Paris, L'Harmattan, 469 p.
- BRUN A., 1923, Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi, Paris, Champion
- CLANCHÉ, F. (2002) *Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique*, Bulletin de l'INSEE n° 830, Paris, INSEE.
- DEGUILLAUME, C. et AMRANE, E., 2002, *Langues parlées en Aquitaine : la pratique héritée*, Le Quatre Pages n° 110, Bordeaux, INSEE-Aquitaine.
- DUBARRY, B. et DUPOUTS, D. (éd.), 1995, *Pratique, présence et représentations de l'Occitan dans les Hautes-Pyrénées. Enquête sociolinguistique*, Tarbes, Conseil Général des Hautes-Pyrénées.
- HAMEL, E. et GARDY, Ph., 1994, *L'occitan en Languedoc-Roussillon. 1991*, Perpignan, El Trabucaire.
- HÉRAN, F., FILHON, A. et DEPREZ Ch., 2001, *La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle*, Paris, INED.
- Institut Téléperformances, 2009, « Résultats de l'étude sociolinguistique : « présence, pratiques et représentations de la langue occitane en Aquitaine », en ligne sur http://portalem.com/images/fr/occitan/08_Enquete_sociolinguistique_occitan_en_Aquitaine_2009.pdf
- LAFITTE, J., 2006, *Langues d'oc, langues de France*, Pau, éditions Princi Negue.
- LAFITTE, J., et PÉPIN, G., 2008, *La langue d'oc ou les langues d'oc ? : idées reçues, mythes et fantasmes face à l'histoire*, Pau, éditions Princi Negue.
- LAGARDE, C., 2012, Le « colonialisme intérieur » : d'une manière de dire la domination à l'émergence d'une 'sociolinguistique périphérique' occitane », *Glottopol* 20, en ligne sur:

[http://glottopol.univ-](http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_20/gpl20_03lagarde.pdf)

[rouen.fr/telecharger/numero_20/gpl20_03lagarde.pdf](http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_20/gpl20_03lagarde.pdf)

MARCELLESI, J. B. 1984. « La définition des langues en domaine roman; les enseignements à tirer de la situation corse ». *Actes du XVIIème Congrès de Linguistique et Philologie Romanes, Aix-en-Provence*, vol. 5. 307-314.

MARCELLESI, J. B. 1986, « Actualité du processus de naissance de langues en domaine roman », *Cahiers de Linguistique Sociale* 9, p. 21-29.

MARCELLESI, J. B., Bulot, T. et Blanchet, Ph., 2003. *Sociolinguistique (épistémologie, langues régionales, polynomie). Textes choisis de Jean-Baptiste Marcellesi précédés d'un entretien*, Paris: L'Harmattan.

MOREUX, B., 2012, « Les langues d'oc d'Aquitaine : compétences, dénominations. Une lecture non occitaniste de l'enquête sociolinguistique du Conseil régional d'Aquitaine », dans *Modèles Linguistiques* n°66, p. 139-162.

PARIS, G., 1888, « Les parlers de France », *Revue des patois gallo-romans* 1888-2, pp. 171-175.

Région Midi-Pyrénées, 2010, « Résultats synthétiques de l'étude sociolinguistique : Présence, pratiques et perceptions de la langue occitane en région Midi-Pyrénées », en ligne sur http://www.observatori-occitan.org/documents/2010_Midi_Pyrenees_etude_sociolinguistique.pdf

RONJAT J., 1930, *Grammaire Istorique (sic) des Parlers Provençaux Modernes*, Montpellier, Société des Langues Romanes.

SIBILLE, J., « L'occitan ou langue d'oc » dans B. Cerquiglini (Dir.), *Les langues de France*, Paris, PUF, p. 173-190.

SOUPEL, S., 2004, « The special position of Auvergnat », in Blanchet Ph. & Schiffman, H. (eds), *The Sociolinguistics of Southern “Occitan” France, Revisited*, International Journal of

the Sociology of Language 169, p. 91-106.
ZUFFEREY F., 1987, *Recherches linguistiques sur les chansonniers provençaux*, Genève, Droz.

La langue occitane, entre société et école

La France est un pays historiquement multilingue. A l'est, des langues germaniques (le mosellan, l'alsacien, le flamand) ; à l'ouest, le breton (seule langue celtique continentale) ; au sud enfin se prolonge l'immense domaine des langues romanes, avec l'occitan (dont l'espace historique recouvre 32 des 95 départements de métropole), le catalan, le corse, le franco-provençal. A l'extrême sud-ouest, sur la moitié d'un département, le basque, rare langue « pré-indoeuropéenne » de notre continent¹. Soit. Mais que reste-t-il de ce multilinguisme dans les pratiques des locuteurs des régions concernées ? Quelles représentations les Français ont-ils des langues de leur territoire ? Pourquoi les Français ne sont-ils pas plurilingues² dans leurs langues ?

L'école a été l'agent d'éradication majeur des « langues régionales » auprès des jeunes élèves, pendant environ un siècle. Comme l'huile sur l'eau, l'unique langue française s'imprime sur toute la géographie de l'espace politique de France, jusque dans les comportements et les réflexes mentaux de ses locuteurs, recouvrant de manière à peu près étanche ou rejetant sur les marges les autres langues. Assez nettement, l'école a rompu la transmission de langues entre les générations de locuteurs et leur espace historique.

¹ Nous ne décrivons ici que la réalité linguistique de la métropole française.

² On conserve la distinction apportée par le Cadre Européen Commun de Référence des Langues (Conseil de l'Europe, 2001) entre « multilinguisme », qui traite d'une société ou d'un État où coexistent plusieurs langues, et « plurilinguisme » qui fait référence à un individu ayant la compétence de plusieurs langues, souvent à des degrés divers.

Langue au territoire historique et culturel immense (un tiers de la France), rare langue (avec le breton) à ne pas s'adosser à une langue transfrontalière¹, l'occitan est un révélateur important de cette problématique scolaire, sociétale et politique : aujourd’hui, quel est son statut, sa pratique, sa présence ? Bref : de quoi l'occitan est-il le nom dans l'école et la société française ?

1. Les langues du peuple et l'école du peuple avant 1970 : les fondements du paradoxe français.

Le travail de « l'école de la République » est facilité par le fait que la République épouse le schéma administratif de centralisation et d'expansionnisme qui est celui, pluricentenaire, de la monarchie absolue puis de l'Empire napoléonien. D'essence « ethnocidaire² », l'État est d'autant plus fort qu'il est plein de promesse. Il troque les oripeaux tribaux et provinciaux (unités non normalisées de poids et mesure ; langues qui ne seraient que « patois », sous-langues localistes et incompréhensibles ; etc.) pour des valeurs universelles : le kilo, le mètre, la langue française. Contre la réaction, il promeut le progrès. Il apporte dans les marges du grand corps national, ses zones d'ombres et de ténèbres, les lumières de la Capitale. En fait, l'État assimile les « nations » constitutives du domaine politique en unique Nation, indivisible, universelle. L'État-Nation n'a de cesse de promouvoir une mystique de l'unité des cœurs et des pensées : la langue en est le vecteur, l'école en sera l'église. Cette solide matrice conceptuelle est déployée durablement, redéfinie par Régis Debray en 1998, au plus chaud du débat en France sur la non-ratification de la Charte Européenne des langues minoritaires et régionales :

¹ Même si l'occitan est langue co-officielle dans le petit Val d'Aran (7000 habitants) relevant de la Generalitat de Catalunya, dans l'État espagnol, ainsi que langue reconnue par la constitution italienne depuis 1999, et présente dans douze vallées alpines.

² Pierre Clastres, *La société contre l'État*, Paris : Éditions de Minuit, 1974.

« Diversité des couleurs locales, oui, mais dans l'intérêt supérieur d'une nation, d'une langue, d'un même Code civil et pénal. La République connaît mais ne reconnaît pas tout ce qui tend à morceler, séparer, démanteler la communauté civique – religion, race ou intérêts. Elle respecte les folklores et les cultures, mais elle soumet à la loi commune ce qu'on appelle ailleurs les « minorités ». Il y a des Corses, des homosexuels ou des protestants dans nos assemblées, mais ils n'y siègent pas dès qualités, ni au prorata de leur importance numérique dans le pays. (...) Le système métrique. On va de l'homme en général à l'individu en particulier. De l'idée au fait. Du tout aux parties. C'est le réflexe jacobin¹. »

L'école en France est le lieu de transmission d'un savoir linguistique et d'un usage langagier déconnectés de la réalité pragmatique des élèves, en en vérité opposés à elle. Pour légitimer ce fait central, il faudra inventer un savoir érudit et savant, reposant lui-même sur le préjugé idéologique que la langue française vaut mieux que toutes les autres ; que les autres langues du domaine politique n'ayant pas de réalité et ne devant pas avoir de destin politique indépendant, ne sont pas des langues mais des patois. Ce que la sociolinguistique découvre peu à peu tout au long du 20e siècle, va être appliqué avec méthode. Une langue autre que le français-langue-universelle ne peut pas avoir de valeur : donc elle ne peut pas être enseignée ni tolérée dans aucun lieu scolaire ; elle est exclue du marché de l'éducation comme de la considération et de l'élévation sociale, en un mot de toute sphère sociale et de toute représentation. Perdant ses fonctions sociales, elle se réduit à quitter la sphère « citoyenne »

¹ Régis Debray, *La République expliquée à ma fille*, Paris : Seuil, 1998, p. 7. L'argumentation pédagogique de R. Debray reprend les principaux points de la fameuse conférence d'Ernest Renan en 1882 « Qu'est-ce qu'une nation ? ». Les fondements de race, religion, langue, intérêts (Zollverein), sont impuissants à définir l'esprit de la nation : « Je me résume, Messieurs. L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves ni de la direction des chaînes de montagne ».

pour n’investir plus que celle de « l’individu », de son affect, de ses passions : l’individu n’a alors plus conscience d’une langue commune. On lui dit qu’il ne parle qu’un patois, et il ne peut que le croire : puisque la langue qu’il parle n’a ni norme, ni réalité poétique, historique, politique¹. Le patois, comme une branche morte, est destiné à tomber du corps de son locuteur. Le français est bien la seule langue du domaine français.

En France, les élites possèdent déjà un système de pensée qui légitime le seul usage de la langue haute, marginalisant toute autre langue. Institué au cours des siècles, ce système se nourrit de monolinguisme administratif depuis le 16e siècle ; de l’institution littéraire – à partir du 17e siècle – ; d’un arsenal scientifique – au premier rang desquels dictionnaires et académies – assurant ensemble un corps de doctrine érigé en savoir savant. L’une des missions principales de l’école est donc d’assurer à l’échelle de la massification la diffusion de ces représentations et de cette pratique linguistique nouvelle dans le corps du peuple. Celles-ci sont diffusées souvent par des moyens répressifs², du moins dans une

¹ Voici pourquoi le choix du jury Nobel de donner en 1904 (le choix initial date de 1901) le prix de littérature à Mistral, écrivain français d’une œuvre écrite strictement en provençal langue d’oc, est considéré à l’égal d’une agression politique. C’est donc reconnaître, hors les frontières, ce que l’on veut étouffer en dedans : la présence de deux langues en un seul État. La réception administrative officielle de l’œuvre de Mistral peut se résumer par cette citation « *Mireille* souffre d’un vice radical (...). Ce que je crois fermement, c’est que la grande poésie est défendue à ces idiomes imparfaits ou dégénérés qu’on appelle avec grande raison des patois ». Gaston Paris, *Penseurs et poètes. James Darmesteter. Frédéric Mistral. Sully Prudhomme. Alexandre Bida. Ernest Renan. Albert Sorel.* Paris : Calmann Lévy, 1896, p.107.

² Cf. Pierre Jakez-Hélias, *Mémoires d’un Breton du pays bigouden, Le Cheval d’orgueil*, Paris : Plon, 1975, et l’analyse que nous donnons à ce phénomène, cf. P. Escudé, « Histoire de l’éducation, imposition du français, résistance et emploi des langues régionales en milieu scolaire », chapitre *Le symbole, le*

contrainte qui pour être libératrice, est tout autant normalisante.

Le grand souci scolaire est que la langue du peuple n'est jamais la langue de l'État. Le français populaire est un patois paysan, un argot. L'enquête du ministre Victor Duruy¹ fait apparaître que sur une bonne partie du territoire – en fait, sa moitié –, la langue native des petits Français est (aussi) une autre langue – une langue *étrangère*. Aussi, l'école primaire est envisagée, dès avant sa dissémination sur l'ensemble du territoire comme un lieu de pénétration offensif de l'esprit français et de ses pouvoirs : « [que] chaque école soit une colonie de langue française en pays conquis », souhaite le ministre de l'Instruction Publique dès 1837². L'école a évidemment une fonction correctrice, mais également éradicatrice de comportements langagiers estimés déviants, étrangers à la sphère française, ainsi que le confie Victor Duruy dans ses Mémoires :

« Au pourtour subsistaient des dialectes qui rappelaient des nationalités étrangères (Bretons, Basques, Flamands, Alsace-Lorraine – *sic*). J'imprimai sur toute cette zone la plus grande activité à l'enseignement primaire³. »

On retrouve dans la liste de ces « nationalités étrangères » les mêmes langues que dans le plaidoyer que fait Barère à l'époque

senhal, le vilain : éléments de répression linguistique, in *Histoire sociale des langues de France*, sous la direction de G. Kremnitz, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 339-352.

¹ Cf. Michel de Certeau, Dominique Julia, Jacques Revel, *Une Politique de la langue*, Paris : Gallimard, 1975, pp. 271-2 et Eugen Weber, *La Fin des terroirs, la modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris : Fayard, 1983.

² François Guizot, ministre de l'instruction publique, 1837, in. H. Terral, « l'occitan devant l'école : du déni à la tolérance », *Politique linguistique et enseignement des « langues de France »*, P. Sauzat et F. Pic éditeurs, l'Harmattan, 2009, p. 90.

³ Victor Duruy, *Notes et souvenirs*, Paris : Hachette, 1903, t.1, p. 236.

révolutionnaire – à la différence de « l’italien », devenu géopolitiquement moins menaçant que les langues de la frontière germanique. Nous remarquons enfin que l’occitan est toujours absent. Non qu’il ne soit pas considéré – il apparaît souvent comme la seconde langue littéraire prestigieuse de l’ensemble français –, mais sans doute du fait de son ampleur géographique, de la relative proximité linguistique qu’il entretient avec sa langue-sœur romane, le français, et donc de la facilité qu’il y a à passer de l’une à l’autre en intercompréhension¹, bref de son caractère tout à la fois d’étrange proximité et de facile invisibilité. A l’école, l’unité nationale ne peut se concevoir sans une véritable et définitive éradication de toute présence linguistique exogène. Cette matrice de pensée est durable, et dans certains cas, définitive.

2. La génération 1970-2002 : reconquête et normalisation

La fin de la seconde guerre mondiale marque le début d’une ère nouvelle. Les nationalismes européens se dissipent ; la France découvre au même moment deux échelons naturels que sont les structures supranationales – l’Europe – et infranationales – les Régions. La première loi en faveur des « parlers locaux² » date de

¹ Ce terme, fondamental en didactique des langues et en politique linguistique, est utilisé pour la première fois par Jules Ronjat dans son ouvrage de 1913, *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*, Mâcon : Protat frères, cf. P. Escudé, « Origine et contexte d’apparition du terme d’intercompréhension dans sa première attestation (1913) chez le linguiste Jules Ronjat (1864-1925) », *Redinter, Revista da Rede Europea sobre Intercompreensão*, n°1, décembre 2010, coordinateurs C. Ferrão Tavares et Ch. Ollivier, 103-124.

² Sous l’État Français, nom du régime de Vichy qui met entre parenthèses la République de 1940 à 1944, quelques initiatives de politique scolaire sont prises en faveur des « patois » : davantage pour défaire l’emprise républicaine sur les esprits et souffler sur les braises d’une nostalgie des « petites patries » (on rappelle souvent que Maurras, concepteur du mouvement royaliste et antiparlementaire qu’est l’Action française a été félibre et admirateur de

janvier 1951 et porte le nom de son rapporteur, un député SFIO du Tarn, département occitan. La même année où la première communauté supranationale d'Europe voit le jour, avec le traité de Paris (avril 1951), la loi Deixonne permet pour la première fois « de favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage ». Quatre « parlers locaux » sont cités alors : « basque, breton, catalan, occitan ». On remarque l'absence du corse, du flamand, de l'alsacien notamment – trop proches selon certains députés des « langues ennemis » : allemand, néerlandais, italien. Allemand – le standard écrit de l'alsacien - et corse intégreront la loi en 1952 et 1974. Malgré son aspect révolutionnaire, la loi Deixonne reste remarquablement vide dans ses objectifs et ne propose avant tout que l'étude du « parler local » sous ses aspects « d'ethnographie folklorique ». En l'absence de circulaires d'application, la loi de 1951 reste d'ailleurs quasiment lettre morte, si ce n'est par l'action de maîtres « militants » à défaut d'être savants, puisqu'on ne compte pas ou que peu de formation en langue dans les Écoles Normales, les Universités, et évidemment les Écoles Normales Supérieures.

Il faut attendre une génération d'élèves qui n'aura pas connu de censure linguistique, sinon une coupure dans la transmission sociale dans le contexte de régénération culturelle et économique que l'on connaît dans un après-guerre qui s'ouvre à ce nous nommons mondialisation. C'est autour des années 1968 que vont se cristalliser autour des langues régionales les notions de peuple, d'état, de nation, de pouvoir, d'autonomie, d'histoire alternative, etc.... Cette fermentation est nourrie tout à la fois d'événements sociaux et politiques – on retiendra comme emblématique le lieu de résistance populaire et paysanne du camp militaire du Larzac, où la langue occitane est revendiquée - et de rénovation intellectuelle – à

Mistral...) que pour développer l'usage des langues dans la société. Ces quelques initiatives ne sont qu'éminemment folkloriques, et ne traitent les langues que sous l'angle du patois local.

commencer par la sociologie, la sociolinguistique, l'histoire des idées et la redécouverte de pans entiers d'une culture ostracisée¹. C'est à cette époque que les deux « circulaires d'application » de la Loi Deixonne vont paraître, contemporaines du référendum sur le « projet de loi relatif à la création des régions et à la rénovation du Sénat » que lance le général de Gaulle en avril 1969 : on parle alors désormais en France de « langues régionales ». Un certain personnel politique conçoit l'utilité civile des langues historiques dans la construction de nouvelles entités administratives.

Les années 1960 voient donc frémir une prise de conscience « militante ». Sur l'ensemble des 32 départements de langue occitane, l'Institut d'Estudis Occitans (né à Toulouse en 1945) ne compte que 30 enseignants en 1963, mais 45 en 1966 – soit 50% de plus en 3 ans - pour un peu plus de 2000 élèves². Les enseignants sont tous bénévoles, créent des « ateliers » de langue – remisés très souvent à la marge des emplois du temps. On lit une semblable inflexion en nombre de candidats à l'épreuve facultative au baccalauréat, « option » créée pour les seules « langues régionales » par l'article 9 de la loi : 236 en 1952 ; 342 en 1962 ; 977 en 1967³. Ainsi, les années 1950 voient une augmentation de près de 7% d'élèves par an, tandis que les années 1960 connaissent une hausse proche de 60% : une véritable « demande » sociale se fait jour. Il faut l'organiser dans le système éducatif. En 1969 se crée à Toulouse une première association des professeurs d'occitan, le CREO⁴, qui va peu à peu,

¹ Les travaux de Robert Lafont font figure de référence tant dans le domaine occitan qu'au plan national et européen.

² J. B. Seguy, « Enquête sur l'enseignement de la langue d'oc, année scolaire 1965-1967 », *Annales de l'Institut d'Estudis Occitans*, 4e série, n°3, printemps 1968, 447-457.

³ Georg Kremnitz, « La participation à l'épreuve facultative d'occitan au baccalauréat », *Annales de l'IEO*, Montpellier, 3, 1978, 139-146.

⁴ Le Centre Régional pour l'Enseignement de l'Occitan dont le premier président est André Lagarde, instituteur, et le secrétaire Abel Escudé,

en négociation avec les différents rectorats des académies concernées, obtenir des postes spécifiques de conseillers pédagogiques, de chargés de mission pour le développement académique de l'occitan, des heures de formation, avant de devenir l'organe de consultation auprès des ministères pour les principales avancées de la génération suivante – en relai avec l'organisation panoccitane de la FELCO, qui unit tous les CREO régionaux¹. Les mouvements associatifs éclosent à leur tour et créent des écoles répondant à ces demandes nouvelles : ainsi, les premières Calandretas naissent en 1979 à Pau et Béziers, écoles immersives qui suivent une pédagogie de type Freinet². Les Instructions officielles de 1923 sont remplacées en 1972, précédant la refonte par la loi Haby de l'enseignement scolaire (1975) et dont l'article 12 donne une place pour un « enseignement des langues et cultures régionales [qui] peut être dispensé tout au long de la scolarité ».

Mais la véritable normalisation des langues régionales dans le milieu scolaire n'a lieu en France qu'à partir des lois de décentralisation (lois Defferre, circulaires Savary) de 1982-1983, suivie par la nouvelle loi d'orientation (Jospin, 1989) qui permet la création des CAPES de langues vivantes régionales (LVR), puis de la circulaire Bayrou-Darcos (1995) qui encadre le bilinguisme paritaire français-LVR, et enfin le bouquet de circulaires dites Lang (2001-2002) signées par le DGESCO Jean-Paul de Gaudemar - qui fut recteur en

professeur agrégé d'espagnol.

¹ Fédération des Enseignants de Langue et Culture Occitane, dont le siège est à Montpellier, du fait de sa « centralité » dans la chaîne panoccitane (de Nice à Pau) et de l'influence intellectuelle qu'y exerce la filière occitane de l'Université Paul Valéry, cf. <http://www.felco-creo.org/> (15 septembre 2012).

² Ces Calandretas suivent l'éclosion des Ikastolas basques (1969), Bressolles catalanes (1976), Diwan bretonnes (1977) et seront suivies par les ABCM alsaciennes en 1991. La langue corse ne connaît pas d'écoles associatives. Les seules classes associatives occitanes sont laïques, contrairement à la Bretagne ou au Pays Basque.

Alsace et dans l'académie de Toulouse - qui mèneront à la création du Concours de Recrutement des Professeurs d'Écoles spécial « bilingue français-langue régionale ». La circulaire 2001-167 définit le bilinguisme français-LVR enfin reconnu comme « un outil de développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves ». En vingt ans, des ministères (composés d'élus en grande partie socialistes, et tous occitans à part Jack Lang¹) apportent une sorte d'égalité républicaine aux langues de France. Les deux conquêtes les plus importantes sont sans aucun doute l'ouverture de concours spécifiques de la fonction publique que sont le CAPES (pour les professeurs de collège et lycée) et surtout le CRPE spécial bilingue (pour des écoles publiques bilingues à parité, ouvertes dès 1989 dans l'académie de Toulouse). Des filières universitaires sont créées, des politiques linguistiques voient le jour en accord entre académies et conseils régionaux, l'occitan et les autres langues régionales intègrent peu à peu la respectabilité et la légitimité professionnelle de textes réglementaires – dans le cadre de programmes scolaires du primaire au lycée inscrits au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, notamment.

Cette « reconquête », fragile mais réelle, fait passer la langue occitane de l'ère de la répression à celle de la promotion – là où les textes officiels sont reconnus et appliqués. Mais si les représentations sociales ont évolué, plus lentement chez les cadres scolaires que dans l'ensemble de la société, la pratique réelle de la langue continue à décroître dramatiquement, en dépit des textes en vigueur. Comment analyser ce nouveau paradoxe ?

¹ Alain Savary et Lionel Jospin sont députés de Haute-Garonne ; Gaston Defferre est député-maire de Marseille ; François Bayrou est alors député des Pyrénées Atlantiques et Xavier Darcos maire de Périgueux – ces deux derniers étant ministres centristes du gouvernement de cohabitation Chirac.

3. La réalité pédagogique et la réalité administrative en 2012 : le verre à moitié vide, le verre à moitié plein.

Si l'occitan est autorisé à l'école, il n'est bien sûr jamais obligatoire. Dans la réalité, il est très souvent absent et ne peut mener à des pratiques sociales accomplies. Les langues régionales sont toujours minorées par rapport aux autres langues. Le CAPES de Langues Vivantes Régionales est le seul à être bivalent (sauf pour la « langue corse ») ; il n'y a pas d'agrégation de LVR – celle-ci sera créée en 2017 - ; il n'y a pas de véritable fonction d'Inspecteur Pédagogique Régional pour les LVR. Par ailleurs, la politique linguistique nationale en faveur des LVR est peu souvent respectée dans l'ensemble de la chaîne de décision. Tel recteur reste imperméable aux textes nationaux en vigueur ; tel inspecteur d'académie refuse d'appliquer les directives nationales ou académiques en faveur de l'occitan ; tel inspecteur de circonscription dévie les textes en faveur d'autres objectifs ou les ignore ; tel proviseur de lycée, principal de collège, directeur d'école, reste sourd à la mise en place d'une offre de formation à la langue. Les plus fortes appréhensions sont évidemment envers la création des écoles bilingues à parité horaire. Les textes en faveur de l'occitan heurtent de plein fouet la mémoire reptilienne d'une institution longtemps monolithique et verticale et sa matrice de représentation politique et linguistique. De plus, à la dévaluation en patois, se rajoute l'argument moderne de la rentabilité.

Ainsi, après la vague d'avancée politique déjà décrite (1989-2002), les langues de France connaissent une décennie d'oubli et de dédain politique (2002-2012), nourrie de l'ensemble de préjugés – économiques, intellectuels – défavorables à la reconnaissance et au maintien des LVR. Ainsi, les postes au CAPES d'occitan passent-ils d'une moyenne originelle de 15 (1991-2002) à 4 par an pendant dix ans, puis à 5 de 2013 à 2019, ce qui a pour conséquence de tarir les

filières universitaires¹ ; de contrarier les politiques académiques et parfois de les annuler ; de réduire toujours plus la présence sociale et bien évidemment scolaire de l'occitan² ; d'interdire la montée au collège des premières cohortes bilingues, bref de déstructurer la jeune et fragile dynamique scolaire. Depuis 2003 et chaque année jusqu'en 2012, l'ouverture même du CAPES est menacée et absorbe une grande part de l'énergie des associations professionnelles. Ce désengagement de l'État sur l'un de ses espaces régaliens produit également un accroissement de l'inégalité républicaine en défaveur de telle ou telle langue. Dans nombre d'académies occitanes, le CRPE bilingue n'est pas ouvert. Ainsi, durant la période 2002-2012, voit-on le différentiel en termes de postes créés par langue et couverture départementale aller de 1 (pour l'occitan, langue la moins dotée) à 12 (pour le corse) :

Langue	Nombre de postes en dix ans	Nombre de départements / d'académies concernées	Nombre de postes créés par département	Différentiel
Corse	30	2/1	15	12
Basque	10	1/1	10	8

¹ Un temps ouverte à Bordeaux, Pau, Toulouse, Montpellier, Aix, Nice, cette formation au CAPES n'est en 2012-2013 uniquement ouverte à Toulouse.

² Les 4 postes par an sur l'ensemble des 32 départements historiques (en réalité, sur les 4 académies ayant une politique linguistique que sont par ordre d'importance Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Aix) ne sont pas suffisants pour remplacer les départs à la retraite d'un seul des huit départements de l'académie de Toulouse.

Catalan	10	1/1	10	8
Créole	40	4/4	10	8
Breton	20	4/2	5	4
Occitan	40	32/8	1,25	1
<i>Total</i>	150 ¹	42/15 ²	3,5	

Ce résultat est lui-même à pondérer en fonction du nombre global d'élèves inscrits dans le secondaire (collège et lycée) dans les académies concernées par un enseignement de LVR. Ce calcul fait apparaître un ratio encore plus inégalitaire entre les LVR, avec un différentiel de l'ordre de 1 (pour l'occitan, langue la moins dotée) à 38,8 (pour le corse) :

Langue	Nombre d'enseignants du secondaire en 2012	Ratio nombre d'élèves pour un professeur	Différentiel

¹ 150 postes en dix ans pour l'ensemble des langues régionales (il y a eu en français pour l'année 2011, considérée comme très basse, 800 postes au concours). Les postes de LVR sont bivalents (sauf pour le corse) : c'est-à-dire que dans la réalité, le « certifié » enseigne plusieurs valences (pour l'occitan : lettres, anglais, espagnol, histoire et géographie). Dans certaines académies occitanes, un certifié d'occitan n'enseigne que très minoritairement sa langue.

² Sur certains départements coexistent plusieurs langues régionales : occitan et catalan, occitan et basque.

Corse	141	148	38,8
Basque	39	480	12
Catalan	41	856	6,7
Breton	96	2640	2,2
Créole	49	4060	1,4
Occitan ¹	202	5747	1
<i>Total</i>	568	2971	1,9

La nouvelle loi d'orientation de 2005, dans son article 20, revient à la rédaction de 1975 : « un enseignement de langues et cultures

¹ Pour un ordre d'idée : il y a moins de 20 000 élèves inscrits dans le secondaire en Corse, tandis qu'il y en a 84 000 dans les Alpes Maritimes (Nice), 86 000 en Hérault (Montpellier), 100 000 en Haute-Garonne (Toulouse), 117 000 en Gironde (Bordeaux), 167 000 dans les Bouches-du-Rhône (Marseille).

régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité ». Ce saut en arrière d'une génération est doublement politique. Il souhaite effacer la « génération 1981-2002 ». Il rajoute également un addenda : « selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage. » On lit ici une volonté inédite de défaire la responsabilité de l'État au profit des Régions. Cette prise en charge est-elle-même inégalitaire et n'existe que pour un petit nombre de langues régionales (les plus denses, donc les plus réduites géographiquement) ou un (très) petit nombre de régions occitanes, sur l'ensemble historique (en fait, deux ou trois des neuf régions historiquement concernées). De plus, elle menace de faire reposer toute politique linguistique sur l'arbitraire de choix électoraux de circonstance, notamment dans les régions où la conscience de la langue s'est diluée, et non sur une responsabilité historique fondée et reconnue. Cette politique de total désengagement se fait au même moment que les LVR entrent dans la Constitution française, en 2008 et dans l'article 75-1 du chapitre XII définissant les prérogatives des « collectivités territoriales » : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » - mention inerte et patrimoniale à l'instar de la loi Deixonne.

Mais d'un autre côté, force est de reconnaître de spectaculaires avancées dans le domaine de la reconnaissance sociale et des bénéfices pédagogiques et scolaires. Pour tout dire, lorsqu'une politique linguistique académique – en France, toujours initiée par le ministère - est portée par les deux tutelles que sont les pouvoirs académiques (notamment le recteur, représentant du ministre de l'Éducation Nationale) et le pouvoir territorial (le Conseil Régional), celle-ci porte toujours ses fruits et développe une dynamique vertueuse. Dans un ensemble occitan fortement sinistré, l'académie de Toulouse et la région Midi-Pyrénées semblent pourtant jouer ce rôle doublement vertueux, en dépit de l'ensemble des problèmes

administratifs rencontrés.

En 1999, une première circulaire rectoriale encadre et promeut la politique académique en faveur du développement de l'enseignement de l'occitan. Celui-ci peut être « extensif » (sensibilisation, initiation à la langue et à la culture, de l'école primaire au lycée) ou « intensif » (bilinguisme à parité horaire). D'autres circulaires promeuvent cette politique, notamment un Programme de référence (2009-2015) qui, en relation avec une Convention cadre de partenariat (2009-2015) signée entre la Région et l'Académie, précisent un encadrement structurel général et pour la première fois des objectifs chiffrés et évalués. La sensibilisation doit toucher l'ensemble des élèves de l'académie ; l'essor du bilinguisme est aidé par des bourses « ensenhar » (enseigner) que délivre la Région à des étudiants, plus nombreux, qui viennent étudier dans le master qu'ouvre l'Université de Toulouse.

On observe que la politique académique est freinée lorsque la politique nationale la contrarie fortement, par la chute durable de 80% de postes au CAPES et le déni de légitimité dans les espaces d'enseignement :

Années	2000-2001	2003-2004	2006-2007	2009-2010	2011-2012	Progression en dix ans
Effectif	8763	10512	11829	11724	11912	+ 3149

Progression	-	+19,9 %	+12,5 %	-0,9%	+1,6%	+35,9%
Nombre d'établissements	165	181	178	173	170	+5
Progression	-	+9,7	-1,7%	-2,8%	-1,7%	+0,6%
Ratio		58	66	68	70	+20,6%

Lorsque la politique académique est autonome, encadrée par les textes nationaux en faveur du bilinguisme mais non impactée par des décisions restrictives externes (le CRPE bilingue étant un concours académique), on observe que cette politique est d'autant plus développée et efficace :

Années	2000-2001	2003-2004	2006-2007	2009-2010	2011-2012	Progression en dix ans
Elèves	840	1167	1686	1897	2352	+1512
Progression Progression	-	+38,9%	+44,5%	+12,5%	+24%	+180%

De 2006 à 2012, tandis que l'on note une baisse systématique des

moyens pédagogiques affectés par le ministère pour le second degré et en conséquence une stagnation de l'enseignement de l'occitan, on note au contraire une hausse importante dans le premier degré, qui relève en grande partie d'une autonomie de décision académique :

Années	2005-2006	2007-2008	2009-2010	2011-2012	Progression en 6 ans
1 ^{er} degré : bilingue Education Nationale	1482	1767	1897	2352	+58,7%
1 ^{er} degré : bilingue associatif (Calandretas)	500	599	669	744	+48,8%
1 ^{er} degré : enseignement extensif	29876	28278	36290	40310	+34,9%
2 ^e degré : enseignement (public et privé)	11391	11764	11724	11912	+4,6%
Total	43249	42407	50580	55318 ¹	+27,9%

Certes, le bilinguisme paritaire reste encore négligeable en nombre absolu, puisque représentant 1,3% de la population scolaire en 2011-2012 dans l'ensemble de l'académie de Toulouse². A politique linguistique stable et volontaire, avec une augmentation possible de 25% par an, on estime que le pourcentage d'élèves bilingues arriverait dans 5 ans à 4% de l'effectif général, soit près de 10 000 élèves scolarisés³. Le bilinguisme bénéficierait alors d'une visibilité scolaire plus importante, et produirait un impact généralisé sur l'ensemble de la société de l'espace concerné.

¹ Ce qui représente 16,2% de la population scolaire totale.

² Contre 0,3% dans les académies de Bordeaux et Montpellier.

³ Ce pourcentage réduit correspond à 50% de l'effectif du premier degré des deux départements corses.

En retour, on observe un accueil toujours plus important de l'ensemble de la société en faveur de la langue et de la culture occitane. Une importante enquête menée sur la Région Midi-Pyrénées en 2010 permet pour la première fois d'analyser la présence, les pratiques et les perceptions de la langue occitane. Les représentations sur la langue et les pratiques de la langue évoluent toujours ensemble : la langue n'existe pas en dehors de sa représentation. On observe que les personnes interrogées nées avant 1951 (loi Deixonne marquant la fin officielle de l'éradication) ont des représentations et des pratiques opposées aux personnes plus jeunes, notamment nées après 1981 (début des lois de décentralisation).

	Nées avant 1951	Nés entre 1951 et 1966	Nés entre 1966 et 1981	Nés après 1981
Mes enfants parlent occitan	18%	21%	16%	8%
Je regrette que mes enfants ne parlent pas occitan	30%	27%	44%	42%
L'occitan est un signe d'ouverture	67%	74%	74%	75%

En fait, c'est autour des années 1970 que les lignes entre pratique de langue et représentation sociale et individuelle positive de la langue se croisent. Tandis que la courbe de pratique langagière chute et que la société dans son ensemble devient minoritairement occitanophone, la courbe des représentations positives et de l'estime de ce que véhicule la langue occitane se redresse, pour rester en 2010 à un niveau très élevé. Ceux qui ont subi de plein fouet la censure scolaire (personnes nées avant 1951) sont les plus nombreuses à

estimer que l'occitan n'est pas un signe d'ouverture. Le regret de l'absence de transmission devient important autour des années de « reconquête sociale » (1966-1981). Seulement, pour l'occitan, l'école a été plus tardive à intégrer cette nouvelle donnée sociale, plus lente à mettre en œuvre le changement de politique scolaire nationale.

A partir des années 2000, et malgré la coupure nette de la décennie 2002-2012, la politique scolaire académique a pu mettre en cohérence la demande sociale avec l'offre scolaire. A la question : souhaitez-vous que les pouvoirs publics interviennent en faveur de l'enseignement de l'occitan, 10% seulement des personnes répondent non¹. Nous avons pu voir les effets positifs et vertueux de cette conjonction, notamment avec la progression de l'enseignement bilingue à parité horaire. Celui-ci développe à la fois les compétences scolaires, notamment en termes d'acquisition des langues (le français, l'occitan, l'ouverture facilitée au plurilinguisme), les compétences d'acquisition des disciplines scolaires enseignées dans le contexte bilingue, les compétences d'ouverture à l'altérité qui est une donnée du monde actuel dont on peut difficilement nier la réalité. En un mot, le bilinguisme français-occitan didactise une façon d'être individuelle et collective, en donnant tout à fois les clefs d'intégration dans un univers historique fortement imprégné de culture occitane et dans une société française désormais ouverte aux langues d'Europe et de la migration.

Pierre Escudé
INSPÉ d'Aquitaine / Université de Bordeaux

¹ Ce changement de mentalité, que l'on peut lire comme une libération des mentalités face à la contrainte du monolinguisme, est d'autant plus forte que la région toulousaine se construit dans la conscience d'une Euro-région Pyrénées-Méditerranée qui l'unit avec la région Languedoc-Roussillon et la Generalitat de Catalunya.

Provençal ou français : choix politique ou choix personnel à Arles aux XVI^e et XVII^e siècles ?

Il est des évidences indéniables, des évolutions (probablement) irréversibles en ce qui concerne l'histoire des langues. L'emploi de systèmes différents dans la ville d'Arles, cadre géographique de cette présentation, a fait l'objet de plusieurs approches étendues aux régions de langue d'oc, moins restrictives donc. A. Brun¹, entre autres, dans les *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, a étudié l'apparition du français dans le domaine méridional. À l'inverse, la présentation qui suit sera plutôt axée sur la permanence du provençal dans la cité rhodanienne aux XVI^e et XVII^e siècles, essentiellement dans les documents écrits. Si le français est de plus en plus présent, voire omniprésent, dans les délibérations communales entre autres, à partir de la deuxième partie du XVI^e siècle, les documents ci-dessous montrent que la langue vernaculaire, la langue maternelle, résiste même à l'écrit, y compris dans l'apprentissage scolaire. Le BB18 par exemple, qui couvre la période 1589-1596, correspondant aux troubles de la Ligue, est intégralement en français, alors que ceux cotés BB5 (la seconde moitié) à 17 sont en provençal où se mêle, pour les derniers, un peu de français. Mais la langue locale résiste, malgré la progression inexorable de la langue nationale. D'après Ph. Blanchet², « Le langage est l'un des éléments premiers qui entrent dans la construction et la définition de l'identité individuelle et

1 Auguste BRUN, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Slatkine Reprints, Genève, 1973.

2 Philippe BLANCHET, *Le provençal, essai de description de sociolinguistique et différentielle*, Institut de linguistique de Louvain, Louvain Peeters, 1992, p. 13.

sociale. C'est par lui que passe la socialisation de l'individu, l'élaboration de son rapport à lui-même et à l'univers. » Étudier la langue utilisée par un individu à l'écrit, c'est donc, aussi, tenter de mieux le comprendre dans sa structuration identitaire, consciente ou inconsciente. Ce nonobstant, cette étude se limitera à des extraits de trois documents : un texte issu de la Cour du Parlement d'Aix concernant une affaire criminelle arlésienne du XVI^e siècle, et deux livres de raison d'Arlésiens aussi, l'un de la fin du XVI^e siècle, l'autre du XVII^e.

Un texte du parlement d'Aix

Le premier est un inventaire des meubles de Robert et Gaucher de Quiqueran de Beaujeu quand leurs biens furent saisis après le meurtre de Jean Baptiste de Castellane, avec plusieurs autres pièces de procédure très curieuses. Ce document appartient à toute une série concernant le meurtre commis le 21 février 1563 dans l'église de Saint-Trophime par Gauchier de Quiqueran contre Jean-Baptiste de Castellane, événement qui s'inscrit dans une longue vendetta entre les deux familles qui perdure depuis un premier assassinat. Gaucher de Quiqueran ainsi que d'autres nobles arlésiens ont participé à cet acte brutal et interdit par la loi et vont donc être sanctionnés en fonction de leur implication, de la gravité et de l'importance de leur participation. Les membres du Parlement aixois se rendent chez certains des protagonistes afin d'évaluer leurs biens.

Malgré quelques notations en provençal éparses jusqu'au début du XVII^e siècle, les registres du Parlement sont en français depuis 1531 (peut-être l'étaient-ils aussi avant, mais ils n'ont pas été conservés, ainsi que le signale A. Brun¹). À travers ces documents se pose à

¹ Auguste BRUN, *ibid.*, p. 84 : « En 1501, le Conseil de Provence est érigé en Parlement siégeant à Aix : malheureusement, ses registres, qui sont aussi en français, ne sont conservés que depuis 1531 ».

nouveau le problème du passage d'un système linguistique à un autre. Le premier texte est ainsi intéressant à cause de sa provenance. En effet, il émane d'une institution officielle française. Ph. Martel¹ note que « La Chancellerie royale ne commence à utiliser parcimonieusement le français dans ses chartes qu'après 1254 ». Mais dès les changements politiques de 1481-1486, le roi de France étant désormais souverain de Provence, et Arles signalée dans les documents comme « terres adjacentes », l'usage évolue et la langue du roi s'impose lentement dans ces administrations. Grand corps provincial, certes, le Parlement n'en demeure pas moins directement rattaché à la cour, et participe ainsi à la vulgarisation unificatrice de la langue du roi. Tout doit être rédigé « en langage françois ». Dès le début du XVI^e siècle, le français se généralise de plus en plus chez les professionnels de l'écriture, notaires, membres de l'administration. Ph. Martel explique² que « c'est parfois l'occitan qui fait les frais de l'opération [du changement de langue] : c'est le cas dans la plupart des consulats de la Provence rhodanienne, qui, passés antérieurement à l'occitan, l'abandonnent pour le français dès 1540 ».

Dans plusieurs régions du Midi, le français est utilisé dès 1491, ce qui n'est pas le cas à Arles où le provençal perdure dans les documents officiels et administratifs pendant encore une ou deux décennies. Or dans l'inventaire, nous observons l'emploi du français, certes, mais dans lequel subsiste des formes provençales, voire des termes précis concernant des objets que l'auteur n'a pas jugé bon de traduire, probablement parce qu'il ne connaît pas leur équivalent français :

1 Ph. MARTEL, « Occitan, français et construction de l'État de France », *Études de langue et d'histoire occitanes, textes réunis et présentés par Marie-Jean Verny et Yann Espoux*, p. 93.

2 Ph. MARTEL, *ibid.*, p. 100.

« Premierement a l'entree de lad. maison appelle le bardat - Dans la cuisine de lad. maison. [...] Item deux landiers de fer./Item ung cumascle. [...] Item une grosse olle de fer. Item ung pigrol. [12v°] [...] Item une gerle a tenir eau. Dans la pastiere pres lad. cuisine. [...] Item une mastre de bois blanc./ [...] Item deux cornudes ferrees avec leur sarrure./ Deux lictz de noier garnis de bassache. Item deux cadieres basses de noier. Item ung cumascle. Deux caisses, une de noier bonne et rien dedans, l'autre peu de valleur sans curbesseau. Item deux petites cornudes de boys. Item ung grand peyrol./Item une sartan./ [...] Item deux escauffaires peu de valleur. Item une grasilhe. »

La plupart de ces termes ont une orthographe francisée. Or, selon Ph. Blanchet¹, « lorsque le français complète ou remplace le provençal dans l'expression des Provençaux, c'est au prix d'une provençalisation importante, et donc de l'instauration d'une grégarité qui prolonge celle manifestée par le provençal. » Cela étant, nous pouvons remarquer une résurgence, unique dans cet inventaire, du digraphe -lh- au lieu de -ill- dans le dernier mot. C'est un procédé bien connu par ailleurs, mais qui peut paraître curieux par rapport à la provenance du document émanant d'une institution proche du pouvoir royal et chargée quelque peu de respecter la diffusion de la langue de ce pouvoir. De plus, c'est un professionnel de l'écrit administratif qui rédige, ce qui n'implique aucun affect particulier, et qui, logiquement, devrait mieux connaître le français que le provençal, du moins à l'écrit. Prend-il des notes sous la dictée, ne connaît-il l'objet que sous son terme provençal (ce qui impliquerait peut-être une origine provençale du personnage qui aurait alors appris le français à l'école, les Provençaux ayant été employés d'abord dans les administrations selon un accord avec le roi de France, même s'il ne fut pas longtemps observé) ? Autant de questions sans réponse ! Nous ne pouvons cependant pas évoquer le polymorphisme dans ce cas, puisque seul le vocabulaire est affecté, non la graphie ou la syntaxe. Mais, somme toute, il ne s'agit là que

1 Ph. BLANCHET, *ibid.*, p. 14.

de traces, de réminiscences dues au côté pratique du contexte, le scripteur transcrivant le nom d'un objet particulier.

Le livre de raison d'Antoine Peint

Par contre, les deux autres sont beaucoup plus complexes. S'agissant de livres de raison, ils sont plus intimes, destinés, au mieux, à la famille (enfants, petits-enfants, etc.), au pire au rédacteur lui-même. Antoine Peint est probablement le plus intéressant des deux. Dans quelle langue s'exprimait-il ? Lorsqu'il écrivait, pensait-il en provençal ou en français ? Si sa langue première était le provençal, comme pour la majorité des Provençaux, traduisait-il de manière « instantanée » ? Et si nous poussons à l'extrême, ne pourrions-nous parler de langage « macaronique » ?

Le livre de raison présente de multiples intérêts, même si son contenu et le public visé semblent plus ou moins restreints. Il permet d'abord d'observer un ou plusieurs individus, des familles au sens étroit ou large du terme. Mais, au-delà des chiffres, des modes de vie, des comportements ou des conceptions quelquefois idéologiques, religieuses, et/ou politiques, se dessine un autre enjeu bien souvent passé inaperçu, ou considéré comme peu important¹, celui de l'emploi de la langue, voire des langues, parlée(s), ou plutôt écrite(s), par celui qui tient son journal. En effet, le système obligatoirement écrit, et donc appris, proposé peut être traversé par des réminiscences dialectales en lien avec le patrimoine mémoriel et langagier des ancêtres et des devanciers du rédacteur. Ce n'est pas le lieu ici de définir ce qu'est réellement ce type d'écrit, mais

1 Dans sa revue *Le Musée*, parue à la fin du XIX^e siècle, Émile FASSIN a édité plusieurs livres de raison rédigés par des Arlésiens. Il les a tous transcrit en français, signalant cependant, mais rarement, qu'il avait « francisé » lorsque cela était nécessaire. Cf. par exemple le livre de raison de Louis Ramette.

d’appréhender non les biens de la famille, voire son ascension sociale et son implication dans la vie de la cité, mais son rapport au parler local ou à la langue du roi.

Antoine Peint, qui vécut au XVI^e siècle, a rédigé à la fin de ce siècle les cinquante premiers folios d’un livre de raison continué par la suite par l’un de ses arrière petits-fils et le fils de ce dernier. Selon P. Payn-Échallier¹, « Commencé par Antoine Peint, à la fin du XVI^e siècle auquel on peut attribuer les 50 premiers folios, il est poursuivi par ses descendants, un arrière-petit-fils, Jacques (1639-1703) qui écrit les 53 folios suivants, puis par un fils de ce dernier Jean (1672-1756), auteur des 147 derniers. Ce livre a fait l’objet d’une étude par Achille Gautier-Descottes² parue en 1880 dans la revue *le Musée* dirigée par Emile Fassin ». Antoine Peint témoigne grâce à ses récits et renseignements sur ses activités du développement de la bourgeoisie urbaine survenu à cette époque. Cette dernière va utiliser l’écrit pour un usage intime, puisqu’assez nombreux sont les livres de raison rédigés par des bourgeois destinés à leurs descendants. Mais elle a aussi besoin de cet outil indispensable pour ses échanges, notamment professionnels. Le rédacteur a donc appris à lire et à écrire. Il utilise en outre la langue alors de plus en plus dominante, tout en n’ignorant pas la langue de plus en plus dominée.

Le livre de raison d’Antoine Peint propose plusieurs types de réminiscences provençales. La première, la plus courante dans les documents d’Ancien Régime, est l’emploi de termes locaux que le scripteur utilise parfois en les habillant d’une orthographe française, parfois en leur conservant leur forme originelle.

1 Ms 365, FPMA. Cf. P. PAYN-ÉCHALLIER, « Un bourgeois arlésien de la fin du XVI^e siècle : Antoine Peint », à paraître.

2 Achille GAUTIER-DESCOTTES, « Le livre de raison d’Antoine Peint (XVI^e-XVIII^e siècles », in *Le Musée*, Revue arlésienne historique et littéraire, 1880, p. 60-64, 67-69, 84-87, 99-102, publié par A. Gautier-Descottes.

Noms : « *Gippier ; fustier ; muralhe ; juilhet (mais huille) ; filhe ; balher ; calhoux ; pierre de talhe ; tuilisse ; a fleur du solve ; perrin ; merrine Joumette Vachier ; lods* »

Plus manifeste, la forme « *dono Catherine Chene vefve a feu Laurent Vendran* pour dame, *ay mis Gaucher Peint en bailo avec une nommee Esperite Thomete au pris de 6 florins le mois, la nourrice, carriero nove, la rue neuve, costo basso, côte basse, une terro* », etc. Peint conserve ici la forme du féminin -o, comme dans les termes précédents, apparue dès la fin du XV^e siècle dans les documents arlésiens, en concurrence alors avec -a, -e, et qui perdurera jusqu'à nos jours.

Syntaxe : S'il emploie fréquemment le passé composé « *ay paye* », il affectionne aussi des formes plus mixtes :

« *L'an mil cinq cens huictante et le sixieme juilhet a este ne et baptize en la vile de Beaucaire Claude Peinct.* »

« La graphie traditionnelle est oubliée et c'est avec une graphie copiée sur celle du français que les *terminals writers* rédigent leurs documents », note Ph. Martel¹. Cette remarque trouve bien confirmation dans l'exemple précédent.

En ce qui concerne la syntaxe, quelques formes originales dans un texte français, mais traditionnelles pour le provençal, émaillent le document :

« *ay prestat, ay vendut, ay donat* »,

mais aussi *suis este paye* etc. Antoine Peint a conservé les désinences des participes passés des formes verbales faibles *-at, -ut*.

1 Ph. MARTEL, *ibid.*, p. 100.

Outre l'absence, fréquente, du pronom personnel sujet de la première personne « je », quel que soit le temps, ces formes de la conjugaison autochtone témoignent d'un usage orthographique du passé composé qui s'inscrit dans une rupture avec le système linguistique choisi par notre rédacteur. Il continue à utiliser une graphie rhodanienne traditionnelle mêlée à la graphie française, passant aisément de l'une à l'autre, changeant de modèle sans problème apparent. D'après E. Agulhon¹,

« Mais il n'en reste pas moins pour les provençalistes [...] un remarquable exemple de provençal qui fonctionne débordant de vitalité, et à cent lieues des problèmes orthographiques : *lo bestiari* (*bestios, aver, adver, adraiges*) est *menut, petit, pichon*, ou *brau* et *gros* ; les arbres sont *coupas* ou *talhas* au *pie* ou à la *cambo*, et les peines encourues par les *malfactos* voleurs de *fruchs* (*frucs, fruchos, effruictz*) sont appliquées avec *moderation* aussi bien que *mitigation* ; le tout *soto signat* par le *secretaire* qui se dit aussi *graffier, scrivan, escripvant* ou encore *scriptor de la villo*. Outre leur intérêt historique et anecdotique certain [...] ces chroniques de la vie communale nous révèlent dans le détail un véritable combat linguistique mot à mot, lettre à lettre. »

Enfin, le son mouillé -ll- est en général transcrit comme en rhodanien, -lh-, et non -ill-. Le digraphe note donc encore ici le phénomène palatal.

La langue écrite d'Antoine Peint est le français, cela est indubitable, mais mâtinée de provençal rhodanien, probablement sa langue maternelle. La « circulation transdialectale », au niveau de l'écrit, s'entend, dont parle Ph. Martel² joue ici entre le provençal et le français, langue du roi, et, désormais, de la Provence, puisque ce

1 E. AGULHON, « 'Dins le present pais de Provenso ...' et France vers 1550 », *La langue indicible (Construction diglossique, langue et littérature occitanes au XVI^e siècle en Provence)*, Cahiers critiques du patrimoine n° 4, 1989, 99.

2. Ph. MARTEL, ibid, p. 82.

livre de raison débute en 1569. Peint, à travers sa langue écrite, porte un double témoignage : ancré dans une communauté qui parle encore le provençal, son désir, conscient ou non, de s'élever dans la société arlésienne l'oblige à connaître l'autre langue, celle de la communication désormais officielle. Mais là aussi se pose à nouveau la question de ce que nous appelons aujourd'hui l'apprentissage scolaire de l'orthographe, même s'il ne s'agit que de transcrire des sons. En effet, conserver des phonèmes provençaux dans un système français signifie que le scripteur les connaît, et sait les transcrire. Il est assez habituel que le digraphe -lh- se retrouve dans la toponymie et l'anthroponymie, essentiellement dans la partie occidentale du Midi. Remarquons cependant que si le digraphe -nh- a disparu en même temps au profit de -gn-, il est rare qu'il soit à nouveau employé par la suite, ce que confirment nos documents.

Le livre de raison d'Honoré Nicolay¹, écuyer arlésien.

Jean Boyer a analysé ce livre de raison rédigé en français, comme la plupart de ceux qui sont conservés au FPMA. Cela étant, grâce aux nombreux exemples présentés, nous pouvons nous rendre compte que le rédacteur, s'il connaît bien le français, introduit assez fréquemment des termes provençaux francisés, ou des formes provençales bien conservées.

Il y a d'abord les termes eux-mêmes, désignant des objets notamment, des fruits ou des légumes : des « *pommiers petits dicts*

1. J. BOYER, « Le livre de raison d'Honoré Nicolay, ‘écuyer d’Arles’ (1610-1635) », *Provence historique*, fasc. 127, 1982. Registre in 4° de 162 folios, Ms. 344, Fonds Patrimoniaux de la Médiathèque d’Arles, « *Livre de l'estat de mes plus importantes affaires quy me sont survenues et que j'ay rangées suivant l'ordre qu'il m'est peu ressouvenir les avoir effectuées ayant commencé seulement ce livre au mois de décembre mil six cens dix et me suis soubsigné. Nicolay.*

nanets », des pruniers « *perdigrons* », des « *pallgots* », etc. Les verbes traduisant des gestes agricoles particuliers nécessitant un vocabulaire technique sont aussi en provençal : « *remondar, poudar, resclaure* », etc. Quelquefois, ils peuvent être francisés, contrairement à Antoine Peint, même si leur orthographe est souvent fantaisiste. Mais celle des verbes est plutôt conservée, ainsi qu'en témoignent les exemples précédents. Cela étant, quelques formes traditionnelles resurgissent : « *muralhes, qu'il ailhe mieulx, olhets* » par exemple, où la mouillure est encore rendue par -lh-, même si Honoré Nicolay connaît la forme -ill-. Nous trouvons en effet aussi bien *balher* que *bailher, bailler* par exemple. Par contre, les finales du féminin sont désormais en -e. Cela est d'ailleurs contradictoire avec la conservation des désinences verbales du premier groupe, encore en -ar lorsqu'il s'agit de termes locaux, *poudar*, etc., en -er pour les autres formes, *enlever*, etc. Que dire aussi des formes *artichalx*, où la vocalisation de -l- n'est pas réalisée dans la graphie. Voici quelques passages :

Remondar (= *remoundar*, émonder) Remarquons cependant, comme cela se produit dans ce livre de raison, qu'Honoré Nicolay privilégie plutôt la forme ancienne, médiévale, celle encore en vigueur à la fin du XV^e siècle, au détriment de celle qui sera utilisée par la suite.

« *Plus pour une autre douzenne de prusi de peyron bas (prov. perus de peirounbas : poirier à tige basse).*

« *Plus pour faire poudar (prov. pouda, tailler) cy septante trois journées a raison de 15 s. par jour 2 l. 2 s. »*

« *Plus pour faire foire et resclaure (prov. fouire, bêcher, reclaure, biner) a monté au tout 21 l. »*

« *1613, premierement pour 5600 palligots (prov. palligot, échalas) a trois sous le cens montent 8 l. 8 s., plus fere porter tous les palligots 12 s., plus 650 rosiers a raison de 12 s. le cent et 12 s. pour deux olhets monte 4 l. 10 s. ».*

« *Plus pour fere planter lesd. rosiers et pourter les condorces (prov. coundorso, traverse) 1 livre 4 s., plus pour les condorces et paulx au'il*

a falleu mettre ausd. rosiers 2 l., plus pour faire cabussar prov. cabussa), provigner) y estant trente six journées a raison de 12 s. cy 6 l. »

« pour deschausser et poudar les souches a monté 4 l. 10 s., pour faire lier les gaveaux (prov. gavéu : javelle de sarments de vigne) 1 livre, plus pour le foire ay payé pour 25 journées a raison de 14 s. monte 17 l. 10 s., plus pour enlever les herbes et arroser les rousiers et autres fleurs 2 l., plus pour faire reclaure ay payé 8 l. plus au mois de sept. 1613 pour fere oster un peu de la feuilhe affin de mieux faire murir le fruict et oster quelques herbes 21 l. 8 s., pour faire vendanger le fruict ay despansé en tout 36 l., au plesir du tout puissant j'ay heu cens et deux barrayx vin cler ou du pressoir lequel j'ay vandu a raison de 26 s. le barral ... »

le tiers osté au préalable sur le moulon (prov. mouloun : tas) commung. lequel j'ay faict respousar (prov. respoussa : passer au crible) affin de le rendre plus net.

« Solene trante cestiers, 30 c (prov. soulen : blé mélangé de terre).

« Poumoulhe quinze cestiers, 15 c (prov. paumolo ou poumoulo : paumelle).

« y a heu environ deux cestiers des respausadures que fault metre en compte cy 2 c. »

« cens quatre brebis y compris quatre arets (prov. aret : bélier). »

« vingt un anouges (prov. anouge : agneau) ».

« deux asnesses deux asnes et un poutre (prov. poutre : ânon). »

« plus la rabaste (prov. rabasto : attirail) y ayant trois cappes dont il y en a une presque toute neufve deux couvertes pour mettre sur les basts quatre basts deux eissaries (prov. eissari, ensarri : cabas de sparterie placé sur le bâte) les cordes pour lier un barral (prov. barrau : barril) un pau (pieu) fer une trenque (prov. trencò : pioche) et autres petites menuiseries (prov. menusarié : menuiserie) estimés en tout 40 l. 4 s. »

« plus led. Martin aachepté quatre cens gaveaux de sagne (prov. sagno : roseau) pour fourrer le pargue (prov. pargue : parc, enclos) desquels en a payé a raison de 30 s. le sens 2 l. plus pour deux eymines de sel a esté payé 32 s. »

« Le 3 novembre 1614 j'ay bailhé 75 l. aud. chais pour aachepter du bestail a layne vassieu (prov. vaciéu : partie du trouoeau qui ne produit ni agneaux ni lait) ou autre a son choix a quoy il entre pour la moytié et c'est obligé en ma faveur d'employer lad. somme a la foyre St-Martin

de Sallon et me rendre 112 l. 10 s. pour sa part et moytié au mois de may prochain ».

« ledit jour led. chais a achepté une douzaine d'eouffes (prov. aufo : sparterie) qu'il a payé de l'argent des peaux, plus deux pousaires (prov. pousaire : seauc) et ung banaston (prov. banaston : corbeille) 15 s. »

« un mouton un anouge et une estrasse (prov. estrasso : restes d'un animal mort).

« le louage des cledes (prov. cledo : clacie) 2 s., a la fame quy a lié les aux (prov. aus : toison) 20 s. ... aux deymiers (prov. deimié : dîmier) pour le prix des agneaux 28 l. 49 s. »

« plus quatre sacs a mettre le sel, pour de sengles, senglons et un cabudeau fil et pouloumar (prov. cenglo : sangle, cengloun : petite sangle, cabedèu : écheveau, pouloumar : gros fil, ficelle) 14 s. »

« pour une eyssarie (ensarri), deux cargadoire (prov. cargadouiro : corde servant à fixer la charge sur le bât) et un cabudeau fil pouloupar 42 s ... ; pour la despance des lougadiers (prov. lougadié : journalier) nécessaires jusques au despart du bestail pour aller a la montagne y en ayant seize semaines au tout ».

« pour avoir couvert led. jas d'un affré (prov. frest ou afrest : poutre faitière) doublis (prov. doublis : solive). »

Les deux langues semblent étroitement imbriquées dans ce texte, les deux graphies aussi, l'auteur passant de l'une à l'autre sans, apparemment, de difficulté.

Même si nos deux rédacteurs ne sont pas des professionnels de l'écriture, ils ont appris à lire et à écrire, et probablement dans une école. Mais laquelle ? Il est intéressant en effet de voir qu'à Arles, au XVII^e siècle, existent des écoles religieuses permettant d'accéder à différents niveaux de l'apprentissage scolaire, mais aussi une école que l'on pourrait qualifier de communale. Quels programmes leur a-t-on enseigné ? Et dans quelle langue ? Ils sont bilingues oralement, du moins pouvons-nous le supposer à partir de leurs écrits. Leur rapport à la langue est donc assez complexe. Antoine Peint a bien intégré l'orthographe française à laquelle il adapte la plupart du temps, sauf exceptions, sa langue maternelle apparemment sans trop

d'hésitation. Mais il utilise aussi le provençal tel qu'il était encore écrit, donnant l'impression d'un bilinguisme assumé. Pour Honoré Nicolay, l'adaptation semble plus difficile ; il ne choisit pas toujours le système dans lequel il rédige (ou pense ?), et les deux lui viennent spontanément. Or certains avaient tout à fait conscience de la réalité de ces deux langues. Dans ses *Mémoires de notre maison et de menues affaires*¹, rédigés en 1643, Pierre de Quiqueran Beaujeu raconte une dispute entre sa belle-mère et d'autres personnes :

« Je feus trouver un iour mon père, et luy dis : « ie suis trop ieune, et ay trop peu de sens pour me mesler de vos affaires, mais i'ay une chose à vous dire ; monsieur de Graveson redit creuement tout, il vous metra à coupe gorge ; vous aves un negotiateur dangereus quoyquil soit home de conscience ». Cepandant toute la ville est abreuvée de ceste mesintelligences ; l'arrantement ne se lache pas ; gens d'eglise, confesseurs et autres sont employés par Honoré pour avoir l'administration de son bien ; enfin ils s'en trevoient ches mon père à la semonce du chevalier de Graveson et du R.P.P. Tribore recolé, confesseur ; ceste entreveuë ne produisit que nouvelles aigreurs Honore reproche ces bienfaits, Isabeau de Tiloy ma marastre respond en provençal : « Ales, ales, nous le vous randrons, vostre bien ». Cepandant ils salument, se menassent de s'estrangler, on les separe, et voila l'entreveue. »

Pierre de Quiqueran, apparemment, traduit en français les termes prononcés. Mais l'intérêt de cet exemple réside dans la remarque linguistique : sa belle-mère utilise probablement ici sa langue maternelle, qui lui vient spontanément sous l'influence de ses sentiments, et c'est suffisamment incongru pour que l'auteur du livre le constate ; ce type de remarque n'apparaît d'ailleurs plus dans le reste du document.

L'étape de contact, cet entre-deux lors duquel il peut encore y avoir hésitation dans le choix, n'est apparemment pas terminée. L'Édit de

1. Conservé au Musée Réattu, Arles.

Villers-Cotterêts, en 1539, s'il a bien entériné un état de fait, n'a cependant pas clos complètement le débat. Le français s'est imposé, certes, mais il reste encore des espaces, aussi infimes soient-ils, dans lesquels peut se déployer ce rhodanien rencontré dès les XIII^e-XIV^e siècles dans les écrits de la cité d'Arles. Les guerres de religion ont pu favoriser l'un ou l'autre système, selon que l'on était du côté du roi ou non. Mais la création de l'Académie d'Arles, en 1666, première académie provinciale, sous l'égide de Louis XIV, semble confirmer la prégnance du français. Si elle connaît dès sa genèse des moqueries de la part des Arlésiens, cette Compagnie aura cependant une certaine importance auprès de l'Académie française ou des nobles qui fréquentent la cour, et ses travaux porteront essentiellement sur la primauté de la langue française. Cela étant, elle ne survivra pas au roi-soleil. Et les trois documents très rapidement étudiés prouvent bien, à nouveau, que si l'Arlésien écrit plutôt en français, il parle, et pense ?, probablement en provençal.

Rien n'est « standard » dans ces trois documents d'époques et de rédacteurs différents, même si le terme ne peut convenir à l'époque. Ou plutôt chacun semble s'être approprié des éléments de chaque système, pour les fondre en une seule langue. Les trois auteurs sont alphabétisés, maîtrisent assez bien l'écrit. Le rhodanien est omniprésent, comme si les scripteurs transgressaient - involontairement- la règle en train de s'imposer. Cela étant, les interférences entre les deux langues semblent importantes. De plus, ce sont apparemment les mêmes formes qui se retrouvent dans chaque cas : vocabulaire spécifique, mais aussi orthographe, ou graphie, résurgente. La cohabitation, quelle que soit la manière dont elle se pratique, traduit peut-être des manifestations d'apprentissage scolaire mixtes, les deux langues ayant été apprises, puisqu'employées à l'écrit. Et quelle identité les deux auteurs des livres de raison revendiquent-ils ? la française, ou la provençale ? Ils n'écrivent pas pour obéir à la loi, puisque leur texte est à usage

privé. Leur embarras est cependant manifeste. Cela en dit peut-être long sur l'intégration d'une ville, d'une région, dans une entité plus large et plus globalisante. Les rédacteurs hésitent encore entre écrire dans la langue d'un passé qui se voudrait révolu, et celle d'un présent dont l'avenir n'est pas encore ressenti comme définitif. Ils choisissent le mélange, ne voulant apparemment - volontairement ? - renoncer ni à l'un, ni à l'autre.

Marie Rose BONNET

La comédie à sept personnages de Claude Brueys : Analyse linéaire et anthologique

Claude Brueys n'est plus un inconnu dans la critique littéraire provençale. L'a-t-il d'ailleurs vraiment été ? Brueys fait partie de ces auteurs qui, sans avoir tenu le haut du pavé, s'est maintenu, bon gré mal gré, au sein des références faites ici et là à la littérature provençale du XVIIème siècle. Mistral l'a lu, le cite fréquemment dans son *Tresor dóu Felibrige* ; Camille Moirenc, avant le *Tresor*, y avait fait référence également¹ ; Anselme Mortreuil, en 1843, avait réédité ses œuvres².

Pourtant, il n'a jamais été considéré comme un écrivain majeur. Il a fallu que de belles initiatives universitaires le mettent à l'honneur assez récemment, à l'instar de la revue *Prouvènço 2000* qui lui avait consacré un numéro entier de sa collection³. Les études de Claude Mauron, Roland Costa, Henri Moucadel et d'autres spécialistes⁴ ont montré l'intérêt non seulement linguistique mais également littéraire de sa poésie. Nous nous étions autorisés, en 2005, à publier, traduire et commenter ses chansons d'amour⁵.

1. Camille Moirenc le cite 53 fois dans son *Dictionnaire* (Voir Jean-Michel Jausseran, *Dictionnaire de mots, expressions, proverbes provençal-français, avec lexique français-provençal*, de Camille Moirenc, Equinoxe, Saint-Rémy-de-Provence, 2009, p.532.)

2. Cette dernière édition marseillaise de 1843 a été réimprimée sous les presses de l'éditeur Slatkine, à Genève, en 1971.

3. *Prouvènço 2000*, n°5, décembre 1987.

4. Ces articles sont inclus dans la revue précitée.

5. *Les Cansons provensalos de Claude Brueys*, Lou Prouvençau à l'Escolo,

Il faut dire que l'on entre dans la production poétique de Brueys comme dans une forêt en friche. Son *Jardin deys Musos provensalos* est une œuvre est bigarrée : divisée en deux volumes, mais présentant au total 4 parties, elle offre tout d'abord trois pièces de théâtre, des poésies centrées autour du carnaval, des vers de circonstances, des dédicaces, des références à l'actualité aixoise ou française, pour se terminer par 66 chansons - d'inspiration « libertine » comme nous avons tenté de le démontrer.

Pour faire découvrir Brueys et vulgariser son œuvre il faut donc d'abord trier, compartimenter, sélectionner et offrir au lectorat actuel des « tranches » de sa poésie, au moins dans une optique anthologique.

Son théâtre en est une belle invitation. Comme son successeur aixois, Gaspard Zerbin, c'est par la scène que Brueys s'est fait connaître, autant par le public de l'époque que par les lecteurs du XIXème et du XXème siècles. Pourtant, à l'heure actuelle, aucune réédition de son théâtre n'a paru, et encore moins en version traduite. Aussi la langue de Brueys est-elle un peu ardue à quiconque souhaite le découvrir aujourd'hui.

Relevons la gageure et essayons de proposer un tour d'horizon anthologique mais également analytique de l'une de ses trois comédies - la deuxième - intitulée *Comedie à sept personnagis*, divisée en 5 actes. Gageons qu'elle donnera le goût et l'envie d'aller plus loin dans la découverte de cet auteur passionnant à bien des égards.

Quels sont les personnages et que s'y passe-t-il ?

Personnages :

Paulino
Nicletto, chambrière de Paulino
Carlin
Pelegrin, valet de Carlin
Cassandrin, ami de Carlin
Saumiero, maquerelle
Brigadieu, charretier de Paulino

ACTE I

CARLIN

Carlin, en monologue, se plaint du mal d'amour. Nous apprenons finalement qu'il aime Paulino et qu'il compte sur son valet, Pelegrin, pour obtenir récompense à son amour, notamment par l'entremise d'un billet doux.

CARLIN/PELEGRIN

Carlin révèle sa passion à Pelegrin, et lui décrit Paulino en termes enchanteurs. Voici un extrait de cette tirade enflammée :

*Premierament son beou visagi
Ez la neissenço de l'amour,
Et deis Caritos lou sejour ;
Aquo si ten per veritable,
Car non l'ya ren de plus amable :
Sous peous lusens comm'vn ducat,
Tenon qui ly plas estacat :
Son beou front ressemblo l'yuori ;
V'onte millo Amours sont en glori :
De regardar ben vivament
Sous hueils, non si pou vrayament
Car son plens de fuecs, et de mechos,*

*Et Cupidon l'y ten seys flechos :
Non cresи qu'en tous leys nou Ceous
Si vegue gés d'Astres plus beous :
Sou nas és tout fach de Pourphyre
Plus beou que l'on non sauprié dire :
Lou vray et parfet incarnat
Subre seys gaut'és semenat :
Lou fin Courau pren sa racino
Dessubre sa bouco poupino,
Qu'en le dubren fa veire auprés
Dous rengs de Perlos senso prés :
Son halen'és suauo et douceto,
Commo lou musc et la ciueto :
Vn menton que fa lou crouset,
Per tout ben fourmat et grasset :
Pueis descendant à la valado
Vesés sa gorgeo delicado,
Vn piés releuat qu'és plus beou,
Que lou lach caillat, ny la neou.
Vn valon entre doues coulinos
Que semblon doües pommos marbrinos :
Per ço qu'és cubert das habis
Son doües escailllos de rubis
Que rés n'és pas digne de veire
Me semblo qu'ansin va fau creire :
Cadun admirò seis façons,
Tous seis prepaus son de liçons,
Sa contenenci d'vno Deesso,
Lou caminar d'vno Princesso.*

Premièrement, son beau visage est la naissance de l'amour et le séjour des trois Grâces ; on tient cela pour véritable, car il n'y a rien de plus aimable. Ses cheveux brillants comme un ducat séduisent qui bon lui plaît. Son beau front ressemble à de l'ivoire où mille amours sont en gloire. On ne peut observer véritablement ses yeux, car ils sont pleins de feux et de mèches, et Cupidon y tient ses flèches. Je ne crois pas que dans les neufs Cieux on voie d'astres plus beaux. Son nez est entièrement fait de Porphyre, plus beau que l'on ne saurait le dire. Le vrai et parfait incarnat sur ses joues est semé. Le fin

corail prend sa racine sur sa bouche charnue qui, quand elle l'ouvre, fait voir, les unes après les autres, deux rangs de perles sans prix. Son haleine est suave et douce, comme le musc et la civette. (Elle a) un menton avec une fossette, bien en chair et partout bien formé. Puis, descendant plus bas, vous voyez sa gorge délicate, une poitrine tendue qui est plus belle que le lait caillé ou la neige. (Elle a) un vallon entre deux collines qui ressemblent à deux pommes de marbre, mais parce qu'il est couvert par les habits, celles-ci sont deux écailles de rubis que nul n'est digne de voir ; il faut le croire ainsi, me semble-t-il. Chacun admire ses manières ; tous ses propos sont des enseignements, sa contenance est celle d'une déesse, sa démarche celle d'une princesse.

Nous avons ici un type de description, élément par élément, connu dans la littérature du temps, en oïl comme en oc. Pierre Goudouli, à la même époque et à Toulouse, se plaît à écrire une *description de beauté*, qu'il complétera par une *description de laideur*, renouant avec la tradition du blason et du contre-blason, dans laquelle Clément Marot, au siècle précédent, s'était illustré avec son célèbre *Beau Tétin* suivi du *Laid Tétin*.

C'est exactement ce que nous découvrons dans la pièce de Brueys. Après l'éloge de la beauté féminine, formulé par Carlin, Pelegrin, son valet, propose un morceau de bravoure au sujet de la laideur féminine. À titre de prolepse Pelegrin, sans le savoir, prépare l'avanie et la dé-valorisation - au sens strict - qui attendent Paulino à l'acte V.

À y regarder de près, cet extrait élogieux (pour le moment !) est une suite de descriptions où défilent les constituants du visage, laissant place à la poitrine, puis aux vêtements et se termine par une remarque générale sur l'attitude et le port de l'héroïne. La conclusion est sans appel : c'est sur le visage que se focalise Carlin, et Brueys avec lui, limitant ainsi – malgré ce qui a pu être dit de la « vulgarité » de l'auteur aixois – l'érotisme de la description. Goudouli, lui, ne s'en était pas privé...

Néanmoins, et malgré sa spécificité, ce « portrait » respecte les règles du genre, légitime l'état sentimental du personnage central et, conséquemment, le moteur narratif de la pièce. Sur ce point nous noterons l'ambiguïté de l'expression « la neissenço de l'amour » : c'est à la fois la naissance de la passion de Carlin pour Paulino et la naissance de la pièce elle-même, justement axée et motivée par le sentiment de Carlin. Point de beauté de Paulino point d'amour de Carlin, et point de pièce.

Il est donc nécessaire de marquer très fortement l'impression que le physique de Paulino engendre dans l'âme du personnage masculin, puisqu'il est premier et originel. On ne s'étonnera pas, ainsi, que le ton soit volontairement outrancier, fidèle à une tradition baroque de l'exagération. Les métaphores de Circé et du paon, chères à Jean Rousset¹, sont tout à fait justifiées dans cet extrait. La vision de Carlin, quittant son aspect individuel, devient universelle, soutenue par un jeu tropologique relevant de la convention baroque : les parties du corps féminin deviennent matières précieuses (ivoire, marbre, porphyre, rubis, perles), la femme devient étoile (on sait ce que Victor Hugo en fera, deux siècles plus tard, dans la lettre de Ruy Blas à la reine), Cupidon en personne y a laissé ses attributs (arc et flèches).

On traiterait volontiers Brueys de conventionnel si l'on ne considérait ce passage précisément inclus dans le cadre d'une comédie, d'inspiration sciemment burlesque. Certains tropes flirtent avec le respect des normes (des cheveux qui brillent comme un ducat !) ; le ton est d'emblée hyperbolique voire adynatonique (tout le corail du monde tire son origine des lèvres de Paulino !). Bref, cette mise au pinacle de la femme, située quasiment au rang de déesse (tradition inspirée des troubadours, amplifiée par Dante et

1. Voir Jean Rousset, *La littérature de l'âge baroque en France. Circé et le paon*, Corti, Paris, 1953.

Pétrarque, reprise par les auteurs français du XVIème siècle, et avec laquelle Charles Sorel veut absolument rompre), Brueys s'en amuse et en joue - au sens dramaturgique.

Notons au passage que les qualités morales et intellectuelles ne prennent que deux vers ! Paulino ne serait-elle, comme dans bien des textes du temps, qu'une beauté plastique ? À en croire les affres charnelles que l'héroïne ressent – et auxquelles elle succombera – nous sommes porté à le croire. Nous sommes encore et surtout dans cette époque, s'éloignant là de la tradition troubadouresque, où les *Quinze joies de mariage* et, plus récemment, *Les Caquets de l'accouchée*, cultivent une image de la femme presque exclusivement charnelle et objet.

On ne s'étonnera donc point que Pelegrin, comme nous l'avons dit, pour se moquer de son maître et après cette tirade, reprend parodiquement la description de Carlin – sur le mode du contre-blason. Le valet décide tout de même d'aider l'affaire amoureuse de Carlin et s'en va chez Paulino, le billet doux à la main.

ACTE II

PELEGRIN/NICLETTTO

Pelegrin annonce à Nicletto la passion de Carlin pour Paulino, mais Nicletto révèle une maîtresse rigoureuse et fermée à l'amour.

PELEGRIN/NICLETTTO/PAULINO

Pelegrin dévoile l'amour de Carlin à l'intéressée, mais celle-ci réagit vivement et refuse cette passion. Elle accepte quand même le billet. Pelegrin la traite de meurtrière.

NICLETTTO/PAULINO

Paulino lit le billet, mais elle maintient son refus alors que Nicletto tente, en vain, d'adoucir sa maîtresse.

PELEGRIN

Pelegrin s'apitoie sur le sort de son maître, à l'exemple de ces quelques vers :

*Que deuendras paure Carlin,
Poüedes ben faire lou Poulin,
Cresent que la bello Paulino
De ton mau sie la medecino :
Quintou malheur ressentiras,
Las! en que penno tu seras
Quand t'auray dich, que ta Mestresso
N'a ren per tu que de rudesso :
Carlin amo fidelament,
Paulin'hais parfetament.
Lou trait'anima qu'és la fremo
Dins son coüor tout malheur s'estremo
Per donner à l'home chagrin.*

Que deviendras-tu, pauvre Carlin ? Tu peux bien faire le galant, en croyant que la belle Paulino sera le remède à ton mal ! Quel malheur ressentiras-tu, hélas ! en quelle peine seras-tu quand je t'aurai dit que ta maîtresse n'a pour toi que rudesse ; Carlin l'aime fidèlement, Paulino le déteste parfaitement. Le traître animal qu'est la femme ! dans son cœur tout malheur est enfermé pour donner du chagrin à l'homme.

Nous y sommes ! Un poncif misogynie vient enfin d'être formulé et illustré. Il s'agit presque d'un CQFD pour l'esprit du temps, perpétuant le *topos* de la femme-tortionnaire et de l'homme-victime. Qu'un sauveur vienne rejoindre le duo et le triangle de Karpman sera complet !

L'image de la femme mal aimante et insensible est soutenue par le thème conventionnel du « mal d'amour » et, par voie de

conséquence, de sa « médecine » - celle-ci n'étant autre que l'affection que la même femme est en mesure d'octroyer. Ainsi le sexe faible passe au rang de sexe fort, puisqu'il possède tout à la fois les causes de la souffrance masculine et son remède – d'où cet agacement perpétuel de Brueys, dans son théâtre comme dans ses chansons d'amour, envers la gent féminine. Une situation masculine de vulnérabilité est toujours implicite et les invectives envers elle (tournant parfois à l'injure pure et simple) ne sont probablement et inconsciemment qu'une volonté de « renversement de pouvoir ». Que Paulino, de belle et puissante au début de la pièce devienne souillée et soumise à la vindicte de Carlin – ce qui arrivera –, et voilà qui satisfait l'âme du héros (et peut-être derrière lui une génération de mâles se sentant peut-être frustrés et castrés). Nous ne sommes pas loin, ici, de la théorie d'Alfred Adler suggérant que l'oppression des hommes envers les femmes est peut-être un renversement du matriarcat par le patriarcat, à une époque reculée de l'histoire humaine¹. Pourquoi pas... et, en tout cas, Pelegrin – devançant son maître – ne s'en prive pas.

Retenons que, au-delà de l'aspect « généralisant » de la tirade de Carlin, cet extrait a le mérite de résumer la situation dramatique (*a priori* bloquée), de procéder à des reprises culturelles contextuelles (précieuses pour le chercheur d'aujourd'hui), et de préparer le dénouement par un jeu subtil de prolepse – sorte de *cause finale* de la pièce, pour reprendre une expression aristotélicienne.

PELEGRIN/CARLIN

Carlin se désole aux nouvelles de Pelegrin. Celui-ci décide alors de faire entrer en scène une maquerelle : Dono Saumiero. Après quelques réticences, le maître s'en remet au valet.

1. « Il semble que le matriarcat ait préludé à toute autre forme d'organisation sociale : selon certains indices, dès la nuit des temps, le rôle important aurait été dévolu aux femmes ». Catherine Rager, *Introduction à la psychologie d'Adler*, Chronique sociale, Lyon, 2005, p.75.

ACTE III

PELEGRIN/SAUMIERO

Saumiero, une amie de la mère de Pelegrin, se voit proposer par le valet le travail d'entremetteuse en faveur de Carlin. Saumiero, assurée, rappelle toute son expérience et sa réussite en la matière.

PELEGRIN/CARLIN/SAUMIERO

Carlin explique précisément la chose à Saumiero, et se montre très libéral.

SAUMIERO/PAULINO

Saumiero, en marchande, aborde Paulino et commence à jouer son rôle d'entremetteuse, mais Paulino, qui a compris les intentions de Saumiero, reste implacable et affirme tout haut son dédain de tous les hommes.

SAUMIERO/PELECRIN/CARLIN

Carlin se désole aux nouvelles de Saumiero. Pelegrin exhorte son maître à oublier cette cruelle maîtresse, mais Carlin ne l'en aime que davantage.

SAUMIERO/PELEGRIN

Saumiero réclame un paiement, mais Pelegrin refuse. Saumiero insulte Pelegrin.

ACTE IV

PAULINO

En un long monologue, le lecteur découvre le dilemme de Paulino. D'un côté elle n'aime personne, ne veut se marier avec personne, d'autant qu'elle est veuve et veut conserver sa réputation de femme chaste ; d'un autre côté le désir de la chair la tourmente trop fort et

elle ne peut plus vivre sans l'assouvir. Voici un extrait de cette confession psychologique :

*Apres m'estre pron deffendudo,
Comm'vno fremo resoludo
Que ren n'a pougut estacar,
Serie pouossible que la car,
Me fesso gastar mon oubragi !
Auer agut tant d'auantagi
Sus touto sorto de passions,
Et mantengut mas intenssions,
Tousiours ben nettos et ben sanos ;
Senso que leys febres cartanos,
Que pouuenon de Cupidon,
M'ayon ren més à l'abandon :
Auer reputation au monde,
Que non l'ya ren que me seconde
Per ço qu'és de la castitat ?
Helas en que necessitat
Lou trop ben estre m'a remesso !
Ha que ben souuent la richesso
Fa perdre lou sens et l'honnour ;
You n'ay per degun gés d'amour
Enterin la car me coutigo
Qu'a tout prepaus ay l'enterigo ;
Quintou remedi per garir ?
Fau plus leou songear de mourir,
Que de commettre gés d'orduro,
Contro l'honnour, qués la parure
Que m'a facho tant renommar,
Et deys gens de ben estimar
Mays qu'és aquo que pourray faire,
Que puesque jour et nuech soubstraire
La continenci dou pecat ?*

Après m'être bien défendue, en femme résolue que rien n'a pu ébranler, serait-il possible que la chair me fasse gâter mon ouvrage ? Avoir pris si souvent l'avantage sur toutes sortes de passions et avoir toujours conservé mes

intentions nettes et saines, sans que les fièvres quartes qui proviennent de Cupidon m'aient du tout réduit au déshonneur, avoir de la réputation dans le monde, et n'être aidée en rien du tout pour ce qui concerne la chasteté ? Hélas, en quelle nécessité ne m'a pas mise le bien (et trop bien) être ! Ah ! Que bien souvent la richesse fait perdre le sens et l'honneur. Je n'ai d'amour pour personne, cependant la chair m'aiguillonne tant que j'en suis sans cesse agacée : quel remède pour guérir ? Il faut plutôt songer à mourir que de commettre une ordure contre l'honneur qui est la parure qui m'a rendue si renommée et estimée des gens de bien. Mais que pourrai-je faire qui puisse supprimer la continence du péché ?

Nous avons là la scène la plus psychologique de la pièce. Mais s'agit-il vraiment de psychologie ?

Paulino en est pour l'instant à l'heure du bilan. Passant du passé composé au conditionnel présent, elle observe ce qui a été et ce qu'il faudrait. Mais les arguments avancés, à y regarder de près, ne sont pas des arguments sentimentaux. Son absence de sensibilité amoureuse est revendiquée : elle n'a d'affection pour personne. Seuls la chair, le corps au sens réduit du terme, son *soma* comme disent les Grecs, posent problème – et du coup relancent la pièce. Encore une fois la psyché et l'intellect de la femme sont mis hors circuit. Seule sa pulsion sexuelle est à l'œuvre. Sa libido est bien réduite : ce n'est qu'une pulsion génitale. Réduisant son sentiment d'attriance envers l'autre sexe à un instinct primitif, Paulino se fait la synecdoque d'un poncif du temps : la femme lubrique et pécheresse.

Certes, il y a bien quelque tentative de lutte interne pour endiguer cette invasion charnelle, mais il ne faudrait pas assimiler notre Paulino à la Chimène de Rodrigue. Le dilemme ici n'est pas de l'ordre de l'amour et du devoir, comme dans le *Cid*, mais de l'ordre de la pulsion érotique et des conventions sociales. Nous sommes moins chez Corneille que dans la deuxième topique freudienne, considérablement simplifiée anachroniquement par Brueys, où le *ça*

pulsionnel de Paulino lutte désespérément avec son *surmoi* social. À la rigueur, plus que de la Chimène cornélienne Paulino relève-t-elle de la Phèdre racinienne. Les allusions aux « fièvres de Cupidon » pourraient nous autoriser à le penser. Une force physique se joue de la femme (et voilà comment, doucement, le pouvoir, reconnu implicitement à la femme – comme nous l'avons vu - est en train de l'abandonner). Là encore nous sommes dans la prolepse : c'est l'homme qui va recouvrer la puissance sur la femme (puisque elle-même a perdu la sienne sur son propre *soma*). Étouffée - comme de nombreux personnages dramatiques du XVII^e siècle - entre deux aspirations incompatibles, Paulino oscille, elle, entre corps et convention sociale.

La psychologie a suffisamment montré comment l'âme humaine trouve des parades, des tricheries parfois, un *modus vivendi* dans le meilleur des cas, pour faire coexister deux exigences contraires. C'est précisément ce que fait Paulino en trouvant *in fine* une solution : se dégoter un roturier, sur lequel elle a tout pouvoir (et surtout le pouvoir de le réduire au silence), pour satisfaire ses désirs charnels. Son choix se porte sur son charretier : Brigadèu.

CASSANDRIN/CARLIN/PELEGREN

Cassandrin, un ami de Carlin, narre sa déconvenue amoureuse. Amoureux d'une soi-disant chaste Armande, il la surprend dans les bras d'un palefrenier dans une étable. Cassandrin et Pelegrin entament alors tout un discours misogynie, mais Carlin s'insurge et défend l'honneur de Paulino.

CARLIN/PELEGREN

Carlin maintient son intention d'aimer Paulino.

PAULINO

Paulino attend celui (Brigadèu) qui doit la soulager.

PAULINO/BRIGADEU

Après tout un jeu de paroles à double sens, Paulino dévoile ses volontés à Brigadèu, sous la menace pour qu'il garde le secret. Brigadèu, après avoir exposé ses craintes quant à ce rôle, assure néanmoins de la contenter.

NICLETTA

Nicletto qui a assisté, cachée, à cette dernière scène, est outrée de découvrir la vérité. Elle décide de révéler tout cela à Carlin et d'espionner encore Paulino et Brigadèu.

PAULINO/BRIGADEU/NICLETTA (cachée)

Cette fois-ci les paroles sont sans équivoque quant à la nature des relations Paulino-Brigadèu.

NICLETTA

Puisqu'elle est désormais sûre de la vérité, Nicletto décide de faire assister Carlin au petit jeu de Paulino et Brigadèu.

NICLETTA/CARLIN/PELEGREN

Nicletto révèle tout aux deux hommes et les invite à surprendre Paulino et Brigadèu.

CARLIN/PELEGREN

Carlin est, on l'imagine, stupéfait, mais Pelegrin, lui, fait l'analogie avec ce que Cassandrin a raconté.

ACTE V

CARLIN/PELEGREN

Carlin peste contre la gent féminine. Les deux hommes se cachent.

PAULINO/BRIGADEU/CARLIN et PELEGRIN (cachés)

Paulino se fait désireuse, Brigadèu est quelque peu réticent (il a fait, cette nuit, un rêve de mauvais augure).

CARLIN/PELEGRIN

Colère de Carlin.

PAULINO/BRIGADEU/CARLIN/PELEGRIN/NICLETTTO

Carlin surprend Paulino en pleins ébats et lui promet la réputation qu'elle mérite en ces termes :

*Ordro putan, senso reson
Que m'as tengut tant en preson,
V'ont'as l'honnour abandonnado ?
Traïto, vileno, tirassado,
Vrayament soubro d'vn pet plat,
Ton coüor haut s'és ben reuallat
Fin qu'à l'extrenitat plus basso ?
Non dies plus ren ? parlo bagasso,
Per ten miés leuar lou tallen,
Quitar per vn rougnous vilen,
Vn Compagnon vaillent et noble ?
Siou ben resoulut que lou poble,
Non s'entretingue tous leys iours ;
Que de las vilenos amours
De Paulino desvargougnado :
L'histori sera ben contado
Eys millous Compagnies dou luec,
Paulino sera mess'en ieuc
Per faire rire tout lou monde.*

Sale putain, qui sans raison m'a retenu si longtemps en prison, où as-tu abandonné ton honneur ? Traître, vilaine, traînée, le rebut d'un gueux, ton cœur si hautain est-il descendu jusqu'à l'extrémité la plus basse ? Tu ne dis plus rien ? Parle, catin ; (as-tu préféré), pour mieux en satisfaire le désir, quitter un compagnon vaillant et noble pour un vilain galeux ? Je suis bien décidé à ce que le peuple ne s'entretienne tous les jours que des vilaines

amours de Paulino la dévergondée. L'histoire sera bien racontée dans les mille compagnies du lieu ; Paulino sera mise en scène pour faire rire tout le monde.

Nous avons là un morceau de bravoure d'invectives grossières et violentes envers la femme. Les contrastes jouent à plein : de déesse intouchable qu'elle était au début de la pièce (et dans le cœur de Carlin), voilà Paulino la dernière des dépravées.

Ce contraste n'a rien de surprenant, au fond. Il représente non seulement une « culture des extrêmes » caractéristique de la passion amoureuse (on relira *Le diable au corps* de Radiguet qui l'illustre parfaitement), mais également une pointe de syndrome d'abandon - présente au moins dans l'âme de Carlin. En effet, les travaux de Donald Winnicott¹, de Germaine Guex², ou encore de Daniel Dufour³ plus récemment, ont mis en relief les attitudes du sujet dit « abandonnique ». Après avoir ressenti l'abandon, dans un premier temps, le sujet est capable de verser dans un second temps dans l'excès de la colère la plus noire⁴. C'est, de loin en loin, le processus psychologique de Carlin : après avoir subi la distance de Paulino sa colère se déchaîne dans ce dénouement, d'autant plus que l'abandon initial de Paulino n'était nullement dû à un manque de désir, puisqu'elle lui a préféré un « rougnous vilen » !

Passion et haine ne sont donc séparées que par une mince paroi et Carlin la crève avec fracas. Observons la véhémence de la scène : un

1. Notamment grâce à son concept de « mère suffisamment bonne ».

2. Germaine Guex a publié, en 1950, un ouvrage intitulé *La névrose d'abandon* réédité, en 1973 aux Presses Universitaires de France, sous le titre *Le syndrome d'abandon*.

3. Daniel Dufour, *La blessure d'abandon*, Les éditions de l'homme, Montréal, 2007.

4. « Les manifestations agressives sont en effet un des visages de l'abandonnique ». *Idem*, p.67.

champ lexical ordurier (« putan », « tirassado », « bagasso »...), une ponctuation saccadée, un ton enflammé, une femme réduite à un animal sexuellement affamé (le terme de *tallen* est à relever : il s'agit bien de la faim, comme le confesse également l'Agathe de Sorel, jeune prostituée, qui avoue devoir prendre également ses repas avec « sa bouche secrète »¹).

Le public devra-t-il tout prendre au premier degré, sans recul aucun ? Certes non. Toute la pièce, en bonne comédie qu'elle est, requiert de son spectateur ou de son lecteur une distanciation (avant même celle de Brecht) en remobilisant autant de *topoi* et de poncifs éculés dans l'esprit du temps. Là Brueys n'est pas Racine. Racine plaindra la condition humaine et le ravage des passions ; Brueys met en scène des personnages stéréotypés : l'homme-amoureux, la femme-lubrique, le valet-fidèle et malin... Nous sommes presque dans la *Commedia dell'Arte*.

La femme lubrique, hypocrite, Tartuffe avant l'heure ? Il s'agit avant tout, puisque le poncif n'est pas remis en cause, de la « mettre en scène », de la « mettre en jeu » (n'oublions pas que le terme de *jeu* est synonyme, depuis le Moyen Age, de théâtre)... et d'en rire ! Brueys agence subtilement une mise en abîme dans cet acte V et dernier. Comment ne pas voir dans ces deux vers

*Paulino sera mess'en ieuc
Per faire rire tout lou monde*

1. « Alors je sceus ce que c'est que de coucher avec les hommes, et ne me faschois que de ce que je n'avois pas plus tost commencé à en gouster ; je m'y estois tellement accoustumée, que je ne m'en pouvois non plus passer que de manger et de boire. De sorte qu'il falloit que je prissois tous les jours mes ordinaires repas, aussi bien par la bouche secrète, que par celle qui se monstre à tout le monde. » Charles Sorel, *Histoire comique de Francion*, édition d'Yves Giraud, Garnier-Flammarion, Paris, 1979, p.102. Rappelons que cette première édition de *Francion* date de 1623 ; le *Jardin* de Brueys a été publié, lui, en 1628. Nous sommes dans une même contemporanéité de textes.

un clin d'œil, une allusion, de Claude Brueys à son propre travail dramaturgique ? Qui d'autre que Brueys lui-même peut « mettre en jeu » cette Pauline dévergondée ? Au-delà de la simple mise en abîme, notre poète aixois insiste sur le recul, la distanciation auxquels invite son théâtre. Il n'a d'ailleurs pas choisi la comédie sans raison. Ainsi que l'a très bien démontré Charles Mauron, dans sa *Psychocritique du genre comique*, la comédie, à la différence de la tragédie (dans laquelle, comme le voulait Aristote, le lecteur doit s'immerger), engage à une prise de distance intellectuelle, nécessaire et inhérente au genre.

On ne sera point surpris, dès lors, si la *comédie* de Brueys se termine de façon burlesque (et improbable : Charles Mauron affirmait que la comédie « conserve jalousement son droit à l'absurde »¹).

Ainsi découverte, Paulino n'aspire alors qu'à la mort, que personne, bien sûr, ne veut lui donner. Carlin propose alors un marché : son silence contre l'exécution de tout ce qu'il ordonnera, c'est-à-dire : le mariage de Paulino avec Pelegrin, autant pour punir l'infidèle que pour récompenser son valet fidèle, ainsi que le mariage de Nicletto avec lui-même, pour récompenser, cette fois-ci, la fidèle chambrière.

Les mêmes plus SAUMIERO

Brigadieu, qui avait, malgré ses réticences, participé à la tromperie de Paulino, se voit joint à la très vieille Saumiero qui vient juste d'arriver - qu'il le veuille ou non.

*Ansin cadun a près partit,
Et l'affaire s'és convertit
A la fin tout en matrimonis.*

1. Charles Mauron, *Psychocritique du genre comique*, Corti, Paris, 1964, p. 28.

Ainsi, chacun a pris un partenaire, et l'affaire, finalement, s'est toute changée en mariages.

La fin de la pièce de Brueys mélange ainsi *happy end* et burlesque. Mais, une fois encore, l'air du temps, les marqueurs culturels, les *topoi*, les stéréotypes (surtout dans le genre comique - ici proche de la farce), sont à l'œuvre.

Comme nous l'avions affirmé à propos de ses chansons, notre poète aixois se moule parfaitement dans son époque¹. Libertin Brueys ? Oui, par bien des aspects. Comique Brueys ? Assurément, mais dans cet esprit comique qui, en ce XVIIème siècle qui allait ouvrir la voie à Molière et Scarron, signifie tout autant humoristique, burlesque, réaliste et « dramaturgique ».

Voilà une raison de plus, dans cette perspective historico-littéraire, de s'intéresser à Claude Brueys, auteur de moins en moins oublié et qui mérite tout notre intérêt.

Emmanuel DESILES
Aix-Marseille Université

1 : « Les intentions, les projets d'écriture, sont chez Brueys et bon nombre de ces écrivains, les mêmes ». *Les cansons provensalos de Claude Brueys, op. cit.*, p.127.

Création littéraire en langue provençale

Lou Chèfe

Quand li càrri dóu capitàni Potiest aguèron enciéucla lou palais dóu Président em'aquéu di deputa, lou proumié d'abord, lis autre pièi, n'en sourtiguèron, sènsò resistènci, li man sus la tèsto. I'aguè de crid, de bramadisso, de rounflado de kalashnikov, e res sachè rèn d'éli. D'aiours, quau se sarié soucita d'aquélis arlèri qu'avien tant abeissa lou païs ?

Postiest estrifè la Coustitucioun e se prouclamè Chèfe. A la tèsto di despartamen e di coumuno, liogo di prefèt e di conse, i'aguè desenant que de chèfe. Se noutara que soulet Potiest aguè uno majusculo : Chèfe, pèr lis autre, uno minusculo bastavo. Potiest noumè pèr chèfe di despartamen de sóudat coume éu, que lis avié couneigu sus li prat-bataié. Es éli que noumèron li chèfe di coumuno, sourti de l'armado e qu'èron pas couneigu pèr de mouligas.

Lou noum di coumuno despareiguè, tres letro li designavon desenant, lou mai souvènt de counsono. Aquelo que nous interèssò èro NMS ; fuguè fisado à Baumard, un sargant d'un trentenau d'an. Lou mentoun carra, adourna de quatre péu, lis iue negre souto d'usso bouscasso, avié pèr soucit proumié lou siuen de si soulié. Ero soun biais à-n-éu de coumença si journado emé la pato, la brosso, lou cirage. Soun óudour l'enchusclavo.

Baumard travaiè lèu-lèu de tèsto pèr ourganisa sa vilo. Lis emplega de la coumuno fuguèron, pèr la maje part, nouma « ispeitor de la vido journadiero ». D'efèt, survihavon lou mounde : aquéu que

jitavo un moucadou o qu'escupissié sus lou trepadou èro autant-lèu coundana à-n-uno journado d'escoubage di carriero o de rastelage di jardin publi, o encaro d'acampage dis escoubiho...

*
* *

Quouro vanegavo dins la vilo, dins sa vilo, li man dins l'esquino, Baumard tiravo li plan li mai vergougnous.

*
* *

Au couchant de l'endré, un riéusset abéuravo uno palun. Baumard la faguè enclaire d'uno muraio courounado de grasiho bèn pounchudo. Un pourtissèu di lourdi barro metalico n'en tapavo la souleto intrado. Ié faguè dispausa de lauso. Enfin, un camiounas aduguè quatre lòngui caisso que n'en sourtiguèron de croucoudile einorme que segnourejèron lèu dins soun endré. Lou mounde fuguèron counvida à veni bada aquéli moustras. Ié jitavon sa mangiho dempièi uno passarello.

Quàuqui jour après, empeguèron dins touto la vilo un arrestat de Baumard : lis autour de crime abouminable sarien desenant jita viéu i croucoudile. I'èron designa li sagataire d'enfant, o de vièi, e peréu li crime contro li chèfe. Abourrissien Baumard, mai d'aqui à l'escana... La vilo s'enfounse un pau mai dins lou silènci.

*
* *

A NMS i'avié un anfiteatre, eiretage d'ùni liuenchènqui pouplacioun, restaura noun-sai quant de cop pièi de-bon

abandouna. Baumard lou faguè rebasti à la modo dis areno que ié baion de curso à l'espagnolo. Sièis milo persouno ié poudien teni.

Soucitous de la bono santa di carnavello de si counciéutadan, Baumard carculè pèr éli un divertimen coume éu lis entendié : dous cop lou mes, li proumié e tresen dissate, ié semoundié « la curso o la mort ».

Se tiravo li noum di sièis milo badaire. Mèfi à-n-aquéli que vendrien pas ! Malaut que malaut, avien de se ié trinassa. Se tiravo peréu li noum di douge courrèire, vièi de mai de vint an, pèr « la curso o la mort ».

A l'ouro dicho, lou proumié di courrèire se presentavo. Devié travessa l'areno dins soun long, en seguissènt uno rego traçado à la caus, avans de se recata darrié la barriero. Au proumié cop de cleiroun, èro la debuto de la curso. Vint segoundo plus tard, un segound cop coumandavo la duberturo d'uno porto d'ounte boumbissié un brau sóuvage.

Quand lou courrèire èro jouine, anavo plan-planet en esperant la sourtido de la bèsti avans de s'enfugi e de sauta aquelo barriero que l'animau la butavo emé grand brut. Baumard brandavo pas. Quand lou courrèire èro di vièi o endeca, èro manda en l'èr pèr lou biòu, chaucha, embana, espeia... Alor, Baumard risié, se picavo sus li cueisso, picavo di man 'mé di pèd... Li badaire avien de l'imita, aquéu qu'istarié silencious o bleimaire sarié tout-d'un-tèms bravamen tabassa pèr li gardian de l'ordre.

Ero à boumi. Li mai fréule de la ciéuta s'estrainsinavon, se coumpren.

Un jour, lou tresen dissate de jun just e just, li dous proumié

courrière, de gènt jouine, s'èro mes em'abilessò à la sousto di bano. Quand restountiguè lou cleiroun, pareiguè uno femo forto, dóu còu espés, lou mentoun arredouni coume uno poumo de porto. Lou tignoun bèn aut sus la tèsto, vestido d'uno raubo coulour safran semenado de luno jauno, èro Martoun. Tóuti li badaire la couneissien : chabissié de fartaio au marcat. Sèmpre arrougantasso, sounavo de sa voues rauco li pratico :

- Ah ! Dequé vòu, vuei, la vièio ?
- Tè, siés déjà vengudo de-matin, sai-qu'auriés plus de tèsto ?
- Hòu ! lou couguiéu, vènes au marcat dóu tèms que ta bourgeois caligno lou vesin ?

Martoun anavo sus la pisto d'à passet. N'èro quàsi au cèntre quand lou cleiroun deliéurè un bèu brau d'un negre lusènt, di lòngui bano pounchudo. L'on veguè alor Martoun èstre en chancello, trantaia e s'espalanca sus la sablo.

- Lou cor a peta !
- Es morto dóu gros esfrai !
- Aquelo empego !

Chascun riscavo soun coumentàri.

Lou brau venguè ras d'aquéu mouloun, l'espousquè d'uno bavasso grasso, mourrejè proun, sólevè uno cambo... pièi s'aliuenchè.

A bèus iue vesènt deçaupu, Baumard aubourè la man : la porto crenihè e lou brau boumbiguè vers l'escur courredou que menavo à l'estable.

Alor, dóu tèms que l'on s'entanchavo em'un brancan pèr empourta Martoun, li badaire se creseguèron de vèire un fremin : aquéu

cadabras boulegarié-ti ?

— Noun, digo-me que pantaie...

— Vèses ço que vese ?

Noun, èro pas ‘n pantai, li mèmbré à cha un se revihavon, pièi, subran, Martoun s’aubourè, espóussè la sablo, se giblè pèr uno reverènci, dreissè vers lou cèu soun bras dre, lou poung bèn sarra. Fuguè uno bramado, uno erso de cridadisso, un chafaret... Quàuqui courajous, turtant li gardian de l’ordre, davalèron, agantèron Martoun, la quihèron sus sis espalo pèr un tour d’ounour espetaclos. Baumard avié pas boulega, mai lou lóugié plegadis de sis iue parlavo soulet.

Baumard ourdounè : faguèron propre lou round e menèron Martoun dins un recatadou toucant la lojo dóu chèfe.

A la fin de ço que ié disien « lou divertimen », Baumard remandè lou desenau de nèrvi que de-longo i’navon de coutrò e s’embarrè emé Martoun pèr un fàci-à-fàci de quàuqui minuto.

*
* *

L’endeman, Martoun fasié sant-miquèu. Leissavo soun estré loujamen au darrier estànci d’un oustalas de la vièio vilo e intravo dins un apartamen ras d’aqueùu dóu chèfe, dins ço qu’a passa tèms èro la coumuno. Autant-lèu, la groussiero marchando jougavo li proumiéri mesuro de la particioun dóu despoto perfèt.

Quand rintravo dins uno boutigo, avien de s’entacha pèr la servi. Lis àutri pratico esperavon sènso se plagne.

Sus lou trepadou, lou mounde se levavon de davans. Aquéu que l'aurié turtado sarié esta tout-d'un-tèms pica pèr li dous gabian que la tenien d'à ment.

Avié l'iue e l'auriho d'en pertout. O, pulèu, èro l'iue e l'auriho de Baumard en quau disié tout, aguènt pas crento, tant, de faire bono mesuro pèr regla si comte. Se souvenguè d'aquelo mestresso d'escolo que l'avié couifado dóu bounet d'ase ; la mesquino fuguè requisiciounado pèr l'entre-tenènço di cagadou publi. Martoun, li labro en quiéu de galino, menavo elo-memo l'ispeicioun semaniero, aguènt sèmpre pèr soucit d'umelia la vièio femo. Un cop anè, la garço ! enjusqu'à desvissa un boutoun eleitri pèr moustra dóu bout de soun guignaire uno idèio de pousso !

Dins l'anfiteatre, sèmpre vestido de la raubo safran di luno jauno, es elo desenant que segnourejavo. Boumbissié de la gau quand l'un di courrèire se fasié chaucha : « Bèn fa pèr aquéu galavard ! Ié rèsto plus qu'à coumta sis os ! » E de quant trefoulissié quand vesié aquéu paure mounde trevira de l'angouisso, aquéli bouièu saunous, aquéli mouribound brandussa à la pouncho di bano...

Tóuti li badaire devien faire de cachiero. Mai, un cop à l'oustau, lou cor trevira, ié mancavon li mot pèr espremi soun ahiranço.

*
* *

Un matin, Marcelino, la chato qu'adusié à Martoun lou tuio-verme dins soun lié, troubè lou chambroun vuege. Quente bonur ! Aurié pas, pèr un cop, sa letanìo de remoustranço, d'escorno !

L'esclargido fuguè bèn courteto. A dès ouro, èro counvidado pèr Baumard furious :

- Ounte a passa Martoun ? Que n'en sabes ?
- Rèn. N'en sabe rèn.
- Laido cougourdo ! Niaiso !
- Belèu qu'es anado à GNR, vers si cousin...
- Lou poudiés pas dire avans ?

Baumard acoumpagnè sa questioun de quauqui bacèu.

Lou chèfe mandè un emissari proche li cousin de Martoun. Faguè fougasso.

Baumard, viro que viraras dins soun burèu, mandavo de cop de pèd au dabas di moble, au gourbinet, e enjusco dins li long ridèu que penjavon davans li fenèstro.

La vilo fuguè fourfouiado, rastelado ‘mé grand siuen. Li mandadou èron esperà à sièis ouro de vèspre pèr soun rapport. Rèn, mai alor rèn de rèn.

Uno semano debanè, uno semano longo, peniblo, l'atmousfèro èro cargado coume un cèu d'aurige.

I proumiéris ouro dóu jour vuechen, Ipoulite, espeloufi, intrè coume un lamp dins lou burèu de Baumard :

- Dequé i'a ?
- Venès, chèfe, venès...
- Mai, couquin, parlaras... Venès ! Ounte ? Perdequé ?

Ipoulite èro forço entrepacha. Agantant lou bras de Baumard, lou faguè mounta dins la veituro di jardin publi, e lou menè enjusco l'enclaus di croucoudile : « Es eici ! »

Sus uno lauso, au souleiant, un croucoudile. Au jougne de si maisso, Baumard destriè un tros d'uno estofo que proun bèn la couneissié, coulour safran semenado de luno jauno. I'avié ges de doutanço : Martoun avié fini souto li dènt d'aquéu moustre.

Baumard, enrabia, piquè soun front contro li grasiho. Lou sang rajè. Fuguè pièi uno longo cridadisso, terriblo, animalo :

— Lou pagaran ! Lou pagaran !

Poudié pas èstre l'obro d'un soulet, s'èron groupa, aquéli pourcatas. Quant èron ? Baumard sarravo si poung, fasié peta si det.

La novo fuguè lèu espandido dins la vilo. Res lou poudié sourti aquel « enfin ! » qu'aurié fa tant de bèn. Baumard anounciè un castigamen eisemplàri. L'on se souvenguè que demié li crimaïau coundana i croucoudile i'avié aquéli « que pourtarien la man contro l'autourita ». Un silènci lourd toumbè sus NMS, lou mounde avien d'èstre prudènt, de pas leissa escapa un mot que sarié tout-d'un-tèms rapourta pèr un judas apetega pèr la recoumpènso proumesso. Es à peno se l'on aujavo respira.

Touto la vilo soumesso à Baumard, soumesso, mudo, glaçado. Quente bèl eisèmple d'amenistracioun !

*
* *

Se sachè dins la capitalo. N'en parlavon enjusco dins lou burèu dóu Chèfe. Un dilun, qu'èro lou jour de l'acamp semanié di counseié, un d'éli prepausè que Baumard fuguèsse recoumpensa coume se l'ameritavo. Chascun aduguè soun grum de sau. Pau Bertoule anè

jusqu'à dire que, tant, l'on déurié ié fisa lou mena d'uno vilo mai impourtanto que NMS. Estrambourda, tóuti troubèron l'idèio di bono. Lou Chèfe escoutavo, mut. Subran, desboundè :

— Favasso ! D'ounte sort aquelo colo de couiouun ?

— ...

— Pasto-merdo ! Dequ'es qu'avès dins la closco ? Sounjas, sarié qu'un quart de segoundo... Es trop vous demanda ? Dounas-ié uno vilo mai impourtanto, la mestrejara, i'impausara silènci... N'i'en dounarés alor uno autre, enca mai impourtanto, e ansin, d'un escaloun l'autre, aura la capitalo. Alor, es vous, fulobro de merdo ! es vous qu'anarés apastura si croucoudile !... Lou fau recoumpensa, de-segur ; ai moun idèio aqui subre. Tenès : counvidas-lou pèr dissate, lou reçauprai dilun venènt à younge ouro... E aro, deforo, que vous vègue plus !

Baumard, arriba à l'ouro dicho, fuguè istala dins un apartamen dóu palais. Ié faguèron aprecia li plesi li mai requist que la capitalo poudié semoundre à-n-un oste dóu pessu.

Dous jour plus tard, Baumard fuguè mena dins lou burèu dóu Chèfe. Li counseié i'èron tóuti, bèn arrengueira. Potiest prenguè li dos man de Baumard e li quichè loungamen, lou counvidè s'assetà e ié demandè un rapport detaia sus sa gestioun de NMS. Baumard i'anè, sènso rèn óublida. Acò durè tres bon quart d'ouro.

— Baumard, siés un eisèmple, t'amerites uno recoumpènso eisemplàri. Te n'en dise pas mai pèr lou moumen, nous retroubaren tóuti à miejour e demié, au plan-pèd.

Baumard sourtiguè, segui di counseié. Lou Chèfe tenguè Zidoro Potiest, capo d'estat-major dis Armado, soun fraire cadet, s'assetè davans soun burèu, agantè dins un tiradou uno fueio adournado d'un

poulit en-tèsto, e i’escriguè dos rego. Pourgiguè pièi lou doucumen à Zidoro.

- As legi ? Adounc, as quàuquis ordre à douna. Comte sus tu.
- Lou Chèfe reprenguè la fueio, la pleguè e l’esquihè dins uno envelopo que sagelè.
- Veici, Zidoro, acò, lou baiaras deman de matin à Avertiz, à vuech ouro picanto. As bèn coumprés ? Tout coumprés ?
- Tout bèn coumprés. Fugues tranquile.
- Siéu tranquile, e même tranquilas. Davale. Vole pas que m’espèron.

Au plan-pèd, avien sourti la terraio e l’argentarié d’autre tèms. Quand Potiest intrè, tóuti se croumpèron un chut.

Lou Chèfe counvidè Baumard sus lou pountin. Ié remeteguè lou grand courdoun de l’Ordre de la Patriò, decouracioun qu’avié creado, supremissènt lis anciano. Entamenè pièi uno dicho que semblavo improuvisado mai que l’avié preparado e que se l’èro apresso. Baumard escoundeguè sa souspresso quand aprenguè qu’èro recoumpensa de soun obro remirabilo em’uno nouminacioun d’embassadour en Novo-Datousìo. Ié representarié dignamen soun païs.

Uno trounadisso de picamen de man saludè aquelo proumoucioun. Mai lou tèms butavo, avien de s’entancha qu’un avioun s’envoulearié à vuech ouro à niue emé lou nouvèl embassadour e dous estaca d’embassado.

Lou Chèfe éu-même e soun capo d’estat-major dis Armado acoumpagnèron Baumard à l’aerouport. Au pèd de la passarello, Potiest renouvelè sa fisanço à l’embassadour, ié dounè uno masclo quichado de man e ié souvetè bono chanço. Avans d’intra dins

l'avioun, Baumard se revirè pèr un darrié salut.

Quand la porto fuguè barrado, Potiest venguè à Zidoro :

— Tout vai charmant ?

— Tout vai charmant, o, frairet, tout vai charmant.

*

* *

L'endeman, à vuech ouro picanto, Zidoro Potiest baiavo à Avertiz, la souleto agènci de prèsso autourisado, lou doucumen fisa pèr soun fraire. Dos minuto plus tard, Avertiz largavo uno novo brèvo : « L'avioun que menavo neste nouvèl embassadour en Novo-Datousio a espeta, aquesto niue, à quatre ouro, au-dessus de l'oucean. »

A dès ouro, lou Chèfe intravo dins soun burèu. Faguè lou tour di counseié ; tóuti menavon grand dòu. A bèus iue vesènt nafra, maucoura, Potiest multiplicavo li prepaus vuege : « E o... Ah ! Sabès... La teinico... L'on se crèi à la sousto de tout... E pièi, un grum de sablo... O, acò's acò, un grum de sablo que vèn s'entrauca... Un grum de sablo... »

Aurié faugu èstre bèn finocco pèr sousprene sus la caro de Zidoro Potiest, capo d'estat-majour dis Armado, un riset : « Un grum de sablo... Ah ! se i'entènd pèr lis image, moun fraire ! »

Michèu COURTY

Hommage

Hommage à Jean-Baptiste Marcellesi (1930-2019)

Jean-Baptiste Marcellesi nous a quittés le 1^{er} octobre 2019, à l'âge de 89 ans.

Né en 1930, originaire d'un petit village de l'extrême sud de la Corse, il était fils d'enseignant·e·s et a grandi en deux langues, le corse et le français. Sa réussite scolaire brillante l'a conduit à l'ENS de St Cloud. Passionné par les langues de la Méditerranée ancienne, il réussit l'agrégation de grammaire en 1956. Il est nommé au lycée d'Ajaccio puis à Paris où il entreprend une thèse de doctorat à l'université de Nanterre sous la direction de Jean Dubois. Elle est consacrée à une analyse sociodiscursive du Congrès de Tours de 1920, avec — déjà — une approche sociolinguistique, congrès au cours duquel a eu lieu la scission de la SFIO en deux entités qui deviendront le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste. Jean-Baptiste Marcellesi était membre du PCF et l'est resté toute sa vie, y compris en travaillant de l'intérieur à le faire adopter des positions décentralisatrices et autogestionnaires. L'une des réussites dont il était le plus fier était d'avoir convaincu la section corse du PCF de soutenir une politique en faveur de la langue corse. Lors d'une de mes dernières visites à Jean-Baptiste Marcellesi, à Nans en Provence où il s'était retiré pour la santé de son épouse Christiane, il m'en a encore parlé et il est allé chercher dans son bureau le petit livret publié à ce sujet par le PC corse dont il était l'auteur (*Pour une politique démocratique de la langue*, 1985), dont il m'a offert un exemplaire original que je conserve précieusement.

Jean-Baptiste Marcellesi a épousé Christiane Hocques en 1954.

Picarde, spécialiste d'un enseignement sociolinguistique du français (par une « didactique plurinormaliste »), Christiane était universitaire comme son époux, en poste à Rouen également, et Jean-Baptiste soulignait souvent avec raison l'importance des travaux de Christiane, trop souvent dans l'ombre portée de son célèbre sociolinguiste de mari.

Jean-Baptiste Marcellesi a donc été maître-assistant, puis nommé professeur à l'université de Rouen. Il y a été un artisan majeur de la création d'une équipe de recherche en sociolinguistique et en analyse de discours, rapidement labellisée par le CNRS, dont la réputation est aussi rapidement devenue nationale et internationale. De nombreux et nombreuses collègues y ont développé des travaux de grande qualité et de grande renommée : pour ne citer que des exemples dans la génération des fondateurs, Bernard Gardin, Louis Guespin, Christiane Marcellesi... et de nombreux et nombreuses universitaires y ont été formé·e·s dont les travaux, importants, sont renommés, que je ne citerai pas pour éviter une longue liste et d'éventuels oubli. L'équipe de Rouen a publié de 1976 à 1996 une revue de référence, les *Cahiers de Linguistique Sociale*, dont le 1^{er} numéro portait un titre significatif « La Norme ». Travail énorme, très riche, offert à la diffusion sociale des connaissances et à la communauté scientifique.

Jean-Baptiste Marcellesi est considéré par beaucoup, par moi y compris, comme l'un des « pères fondateurs » de la sociolinguistique en France. La publication avec B. Gardin de la célèbre *Introduction à la sociolinguistique : la linguistique sociale* en 1974, puis l'organisation du premier grand colloque de sociolinguistique à Rouen en 1980 (dont les actes sont publiés en 1981), en constituent les fondations. Dès le départ, d'ailleurs, il avait pour la sociolinguistique une ambition vaste et transversale, puisqu'il n'a jamais séparé la sociolinguistique comme cadre

théorique de beaucoup de questions linguistiques et apparentées, ce dont témoignent ses nombreuses publications, souvent cosignées : analyse de discours notamment politiques (dite « à entrée lexicale »), didactique du français, lexicologie, néologie...

A partir des années 1980, la centration non exclusive de ses travaux sur les langues dites « régionales » et notamment sur le corse a pu laisser penser que son travail d'élaboration théorique (toujours collectif) y était étroitement limité. Je pense que c'est une erreur de perspective. Bien sûr les grandes enquêtes menées avec ses collègues de Corte, l'élaboration d'une reconnaissance du corse comme langue et non comme variété(s) de l'italien (du toscan, au nord) ou du sarde (au sud), la mise en place d'une *glottopolitique polynomique*, ont eu comme ancrage principal le terrain corse. Et ce n'est pas la moindre des réussites que d'avoir été l'un des acteurs principaux qui a donné son énergie et son savoir au *riacquistu* de la langue populaire de son île, au point dont on observe les nombreux résultats, positifs à mon sens, aujourd'hui. Mais les concepts qu'il élabore à partir de ce terrain, en bon sociolinguistique, s'organisent en un cadre théorique global qui est radicalement sociolinguistique. Il s'agit d'intégrer l'ensemble du champ linguistique dans une théorie sociale et non de proposer un complément social à une linguistique structurale ou interne. Sa sociolinguistique n'est pas complémentaire à une linguistique ; elle s'inscrit grandement en contradiction d'une linguistique non sociale (comme l'est aussi la sociolinguistique de L.-J. Calvet, autre « père fondateur »). En ce sens, ce cadre théorique est à la fois global et transversal¹. D'autres ont pu se l'approprier et en bénéficier tout en l'adaptant à d'autres situations (socio)linguistiques, souvent de langues « minoritaires » mais pas exclusivement, car Jean-Baptiste Marcellesi était un homme ouvert et généreux, toujours intéressé par d'autres terrains,

¹ J'en ai fait une synthèse dans le premier chapitre de mon livre *Éléments de sociolinguistique générale*, Limoges, Lambert-Lucas, 2018, 296 p.

d’autres combats, toujours prêt à partager ses savoirs avec d’autres, avec de jeunes chercheur·e·s.

C’est sous l’inspiration de la théorie sociolinguistique générale et d’un certain nombre de ses concepts que j’ai proposé le statut de langue polynomique pour le provençal, en revisitant, après d’autres, l’analyse de l’espace (socio)linguistique dit « d’oc »¹.

Jean-Baptiste Marcellesi était aussi italophone, suivant de près le développement de la sociolinguistique en Italie, notamment autour de T. de Mauro. Il a très tôt introduit dans sa sociolinguistique un certain nombre de concepts empruntés à la philosophie politique d’A. Gramsci, notamment celui *d’hégémonie*, dont le pouvoir explicatif s’est révélé puissant. Mais aussi celui de *locuteur collectif*, inspiré de *l’intellectuel collectif* de Gramsci. Car Jean-Baptiste Marcellesi a toujours puisé dans une inspiration marxiste, hétérodoxe au sens où, comme Gramsci et Bourdieu, il accorde une importance fondamentale aux éléments linguistiques, culturels, symboliques, dans la construction des rapports sociaux, notamment aux rapports de domination qu’il n’a eu de cesse de mettre à jour, de dénoncer et de combattre, et pas seulement en Corse (son travail en Normandie, en Kabylie, au Vietnam, en ex-RDA, en témoigne).

Mais Jean-Baptiste Marcellesi était un homme trop modeste, quoique déterminé dans ses convictions et dans les moyens d’actions scientifiques, institutionnels, syndicaux et politiques. Il n’a jamais réuni l’ensemble de sa pensée ni l’ensemble de ses travaux les plus significatifs en un volume monographique ou même collectif qui aurait fait date, par exemple en fin de carrière. Il aura fallu que T. Bulot, formé à Rouen et moi-même, lecteur assidu des travaux corso-rouennais pour ma thèse soutenue en 1986, qui considérons

¹ *Le provençal, essai de description sociolinguistique et différentielle*, Institut de Linguistique de Louvain, Louvain, Peeters, 1992, 224 p.

Jean-Baptiste Marcellesi comme un maître à penser, nous les réunissions en un volume paru en 2003¹. La préparation de ce volume est passée par un long entretien filmé à Rennes, disponible sur la webTV de l'université Rennes 2 et transcrit dans ce même volume, qui constitue je crois une archive essentielle pour comprendre l'œuvre globale de Jean-Baptiste Marcellesi. Il nous a fait l'honneur de ce partage après nous avoir fait celui de son amitié.

Plusieurs des héritiers de sa pensée et de son action travaillent désormais, en Corse et ailleurs, à faire mieux connaître l'importance de cette pensée, celle d'un grand esprit et d'un grand homme. Plusieurs volumes d'hommage viendront bientôt s'ajouter à ceux déjà publiés dont celui que certain·e·s de ses collègues lui ont consacré pour son départ en éméritat (*Covariations pour un sociolinguiste*, 1998). Un volume, en préparation bien avant son décès, paraîtra au printemps 2020 sous l'égide de la principale revue anglophone de sociolinguistique, l'*International Journal of the Sociology of Language*.

Il nous reste à faire vivre la pensée scientifique de haut vol, l'engagement sociolinguistique et les qualités humaines de Jean-Baptiste Marcellesi. Avec le pétillant de son regard bleu ciel, son petit sourire et son débit majestueux marqué par sa langue corse, il n'a pas fini d'habiter nos souvenirs et nos pensées.

Philippe Blanchet
PREFICS - université Rennes 2

¹ Jean-Baptiste Marcellesi, avec la collaboration de Philippe Blanchet et Thierry Bulot, *Sociolinguistique (épistémologie, langues régionales, polynomie). Textes choisis de Jean-Baptiste Marcellesi précédés d'un entretien*, Paris, L'Harmattan, 2003, 308 p.

Informations

1. Journées d'études

Appel à communications - journée d'étude : *Les structures narratives et anthropologiques du conte occitan en diachronie*
Université Paul Valéry-Montpellier 3, 24 avril 2020

Pourquoi une structure narrative parle-t-elle encore à travers les siècles et parfois les millénaires, quand tellement a changé (pour ne pas dire disparu) du cadre culturel, linguistique et des références idéologiques et spirituelles où cette structure est née? Pourquoi certaines structures narratives survivent dans les textes médiévaux ou les contes oraux collectés sans réelles réappropriations, alors que le contexte idéologique et/ou esthétique apparaît incompatible ? Pourquoi d'autres, au contraire, sont totalement réinvesties et deviennent support à un nouveau message ?

La mise en relation d'une certaine dimension « folklorique » de la littérature narrative médiévale en langue occitane avec le riche corpus oral collecté depuis le XIXème siècle dans (ou à partir de) la même langue n'a été pour l'heure que ponctuelle, et concernant souvent davantage les *éléments* de folklore plutôt que les *structures*.

Cette journée d'étude s'organisera donc autour d'une idée simple : creuser la lecture diachronique de systèmes narratifs d'un certain nombre d'oeuvres médiévales (*Jaufré, Blandin de Cornuailles, Girart de Roussillon, les Roland occitans, Daurel et Beton, Fraire de Joy e Sor de Plaser*, certaines *Vidas*...) et des narrations issus des collectages (Arnaudin, Blader, Pourrat, Perbosc, Fabre et Lacroix, mais aussi ceux réalisés par *Al canton* ou *Cordae La Talvera*) et conclure la journée par des analyses synoptiques pertinentes entre des œuvres tirées de ces deux corpus bien distincts.

Pour qu'une telle journée soit féconde, on privilégiera les approches ne se limitant pas aux schémas de Vladimir Propp mais proposant ou croisant différentes grilles de lectures comme celles issues des travaux de G. Dumézil, C. Levi-Strauss, E. Meletinski, M. Bakhtine, M. Eliade, R. Girard - et nous ajouterions volontiers à ces noms prestigieux celui de Xavier Ravier, dont la méthodologie utilisée dans *Le Récit mythologique en Haute-Bigorre*, (Edisud, CNRS, 1986) est particulièrement pertinente dans la visée comparative et diachronique de cette journée. Les travaux plus récents mais extrêmement novateurs de Julien d'Huy et Jean-Loïc Le Quellec seraient aussi d'utiles sources d'inspiration.

La journée d'étude s'adresse autant aux modernistes tournés vers les problématiques du folklore et des diégèses issu du collectage occitanophone qu'aux médiévistes intéressés par les questions que posent les structures de la littérature médiévale occitane. L'ajout du terme « structures anthropologiques » à l'intitulé de cette journée vient souligner qu'il est possible et souhaitable de ne pas limiter les études à une approche strictement « littéraires » dans l'approche de ces structures.

La journée s'organisera en trois temps dont la finalité, malgré la répartition par « spécialités », n'est pas de cloisonner les approches : chacune des communications des deux première parties de la journée devrait être conçues en invitant à « l'écho diachronique ».

I. *Archéologie du conte oral collecté*

Les communications réunies ici prendront pour point de départ ce qu'on a coutume d'appeler la « littérature orale », à travers des corpus où la dimension archaïque est patente. Elle mettront en valeur, à l'aide de toutes les grilles et méthodologies pertinentes, ce qui dans le conte demeure de squelettes narratifs bien plus anciens tout en s'attachant à soulever les différents facteurs des évolutions et

des mutations structurelles notables.

Il sera ici fondamental de prendre suffisamment en considération les différents types de collectages – ceux-ci allant du traitement scientifique strict (Fabre et Lacroix) aux phénomènes de réécritures (Boudou ou Lagarde) en passant par des traductions ou collectages en français (Arnaudin, Bladé, Pourrat...). Les collectages plus récents, (*Al canton* et *Cordae La Talvera* notamment) doivent être également appréhendés dans leurs spécificités (l'utilisation des supports audio et vidéo, et le caractère tardif des collectes).

II. *Sur les épaule de géants : héritages « folkloriques » dans la littérature médiévale occitane*

Dans cette partie, les communications devront, à partir de textes médiévaux, étudier des structures à l'œuvre en montrant à la fois comment le texte médiéval se réapproprie, réinvestit des systèmes structurels plus anciens, issus de la culture orale (cela peut-être par l'intermédiaire de la culture classique) et pourquoi ces structures ont survécu en lui malgré des cadres culturels, historiques et spatiaux distincts.

Ces questions interrogent en filigrane le statut de l'auteur médiéval, la conception qu'il a de son propre travail, et il sera nécessaire de prendre en compte l'attitude de celui-ci vis-à-vis de la « matière » qu'il utilise pour créer son texte. Comment gère-t-il les contradictions idéologiques, spirituelles ou esthétiques entre cette matière (souvent ces matières) et les valeurs de son temps ? Le rôle des copistes ne doit pas être négligé : font-ils ou non infléchir le sens de tel ou tel motif archaïque, altérant ainsi la structure qui le porte ?

III. *Collectages et textes médiévaux : lectures synoptiques*

Ce troisième et dernier temps de la journée mettra en scène la

comparaison directe de « squelettes diégétiques » comparables se trouvant dans des contes collectés en Occitanie au XIXème et XXème siècles et des œuvres médiévales de langue d'oc. Plus les squelettes diégétiques communs seront complexes, plus la comparaison soulèvera de questions.

Ce troisième temps peut être envisagé en premier lieu comme une synthèse empirique des deux première parties de la journée, mais il devra dans la mesure du possible s'atteler à ouvrir l'horizon en théorisant ses observations.

Bibliographie sommaire

Certains numéros de la revue *Folklore* que dirigea R. Nelli, pourraient servir comme un stimulateur de questionnement profitable à cette journée d'étude. C'est aussi le cas d'un certain nombre d'ouvrages et articles que nous mettrons ici à titre indicatif, généralement comme des exemples de méthodologie dont on pourrait d'une manière ou d'une autre s'inspirer afin de rendre fructueuse cette journée d'étude.

- L. Alibert, *Le Roman de Jaufré et les Narty Kaddžytæ. Modalités du merveilleux et structures indo-européennes*, Honoré Champion, Paris, 2015.

- L. Alibert, « Des épées et des âmes : les stratégies pour transcender les contradictions idéologiques dans les poèmes rolandiens occitans » (à paraître dans les Actes du XIIè Congrès de l'AIEO).

- Jean Arrouye editor : Jean -François Bladé (1827-1900). Actes du colloque de Lectoure, Béziers, CIDO, 1985

- Jean-Claude Bouvier (ed.) : *Tradition orale et identité culturelle. Problèmes et méthodes*, Paris, CNRS, 1980

- Josianne Bru : « Le repérage et la typologie des contes populaires. Pourquoi ? Comment ? », Bulletin de liaison des

adhérents de l'AFAS [Association française d'archives sonores] n° 14, 1999

- Francis Dubost, *Aspects fantastiques de la littérature narrative médiévale*, Editions Slatkine 1991.
- Georges Dumézil, *Mythe et épopée*, Paris, Gallimard, 1968
- Georges Dumézil, *Du Mythe au roman*, Presses Universitaires de France, coll. Hier, 1970, réed., coll. Quadrige, 1997.
- Julien d'Huy et Jean-Loïc Le Quellec, « Comment reconstruire la préhistoire des mythes ? Applications d'outils phylogénétiques à une tradition orale », in *Appartenir la pensée, vers une phylogénie des concepts savants*, p. 145-185, Editions matériologiques, Sciences et philosophie, 2014
- Mircea Eliade, *Images et symboles. Essais sur le symbolisme magico-religieux*, Paris, Gallimard, « Les Essais », 1952 ; rééd. avec une nouvelle préface, « Tel », 1979
- Daniel Fabre et Jacques Lacroix : *La Tradition orale du conte occitan : les Pyrénées audoises*, Paris, Presses universitaires de France 2 vol., 1973-1974
- Pierre Gallais, *L'imaginaire d'un romancier de la fin du XIIe siècle. Description raisonnée, comparée, et commentée de la Continuation-Gauvain* (Première suite du Conte du Graal de Chrétien de Troyes), Amsterdam, Rodopi, 1989 (thèse d'État).
- J. H., Grisward, *L'archéologie de l'épopée médiévale*, Payot, 1981, pp. 289-328.
- J. H., Grisward, « Le motif de l'épée jetée au lac : la mort d'Artur et la mort de Batradz », in *Romania*, 90 (1969), p. 289-340 et 473-514.
- Eleazar Meletinski, *Proiskhozhdenie geroicheskogo éposa. Rannie formy i arkhaicheskie pamiatniki* ("The origins of the heroic epic: early forms and archaic monuments"). Moscow, IVL, 1964.
- Poetika mifa, Moscou, NAUKA, 1976 (*The Poetics of Myth* (translated by Guy Lanoue and Alexandre Sadetsky),

Routledge, 2000).

- Vladimir Propp, *Morphologie du conte*, Paris, le Seuil, 1970
- Xavier Ravier, *Le Récit mythologique en Haute-Bigorre*, Ais de Provença, Édisud ; Paris, CNRS, 1986
- Claire Torreilles et Marie-Jeann Verny editors : Contes et chants. Les recueils de littérature orale en pays d'oc, XIXe et XXe siècles, Montpellier, CEO-Gat Negre, 2004
- Michel Zink et Xavier Ravier (eds) : Réception et identification du conte depuis le Moyen Âge, Tolosa, Université de Toulouse-Le Mirail, 1987.

Les propositions d'intervention sont à adresser à laurent.alibert@univ-montp3.fr avant le 15 janvier 2020.

Publications

1. Comptes rendus de lectures, par Ph. Blanchet

Le Banquet provençal et nissart. Célébrations en vers des plats de tradition par les Félibres et les auteurs de langue d'Oc. Réunies, annotées et commentées par Albert Giraud, Aix-en-Provence, Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres, 2019, 309 pages, 19€.

Sous un intitulé plaisant, ce volume présente un contenu des plus sérieux. A. Giraud a réuni un corpus de plus de 200 poèmes (une vingtaine, identifiés, n'ont pas pu être retrouvés), dus à plus d'une centaine d'auteurs, traitant de 48 plats emblématiques des cuisines traditionnelles provençales et niçoises. L'auteur justifie cette focalisation sur ces deux régions, malgré son titre parlant de « langue d'oc » en général, par le fait que ce phénomène de célébration culinaire littéraire a connu un très fort développement dans celles-ci uniquement.

Dans une présentation substantielle de 18 pages, A. Giraud montre que le phénomène a connu son apogée autour de 1890-1900, au cœur d'une période d'environ 50 ans où il s'est développé de façon exponentielle. Pour A. Giraud, ce phénomène est à corrélérer à la fois aux forts développements de la littérature en provençal (almanachs populaires compris) et de la revendication dite « régionaliste » à la même époque. Le contenu anthropologique, contribuant à l'affirmation d'identités culturelles résistantes à la francisation, confirme le fondement de cette concomitance. L'auteur note d'ailleurs que, malgré une reprise plus modeste mais notable entre 1918 et 1940, cette thématique poétique va se tarir. Elle va être remplacée par des textes plus techniques centrés sur les recettes, dans la continuité de *La Cuisinière provençale* de J.-B. Reboul paru

dès 1897 (30 éditions et plus d'un million d'exemplaires vendus à ce jour -seuls les noms des plats y sont en provençal) ou des *Vièii receto de cousins prouvençalo* de Chano-Bullier paru en 1977 (bilingue français-provençal). Des écrivains de langue provençale ont, d'ailleurs contribué, à ces ouvrages, comme R. Jouveau ou... votre serviteur !

Nos lecteurs et lectrices connaissant la question ne seront pas étonné.e.s que les deux mets ayant suscité le plus de textes sont *l'aiòli* et *lou boui-abaisso*, dont les symboliques emblématiques sont attestées depuis des siècles en Provence et bien vivantes encore aujourd'hui.

Chaque plat est présenté par son histoire, sa recette, ses usages et quelques conseils techniques pour le réussir (*pamens !*), puis illustré par les textes recueillis, tous des XIXe et XXe siècles.

Bref, cet ouvrage est, sur plus d'un plan, un véritable régal.

Le breton, langue des mères, langue des frères, de Legendre, M.-T., Fouesnant, Yoran Embaner, 2019, 143 p., 13€.

L'arrêt de la transmission familiale des langues dites « régionales » en France dite « métropolitaine » au cours du XXe siècle est une chose bien connue. C'est aussi une chose beaucoup étudiée. Toutes les enquêtes, qualitatives comme quantitatives, l'ont montré. La courbe plongeante est connue. En Bretagne comme ailleurs, on s'est mis à éléver les enfants en français, souvent entre les années 1930 et 1960, avec des décalages locaux ou sociaux, selon les villes ou les villages, selon les régions, et même selon les familles. M.-T. Legendre le rappelle au début de ce livre en s'appuyant sur quelques uns des travaux qui ont recueilli des témoignages, qui les ont analysés, qui ont également cherché à comprendre pourquoi et comment des parents peuvent être amenés à parler à leurs enfants dans une langue qui n'est pas la leur, qu'ils ont apprise à l'école,

voire qui entravera la relation entre ces enfants francophones et leurs grands-parents qui ne parlent pas ou ne comprennent même pas le français.

Ces travaux ont définitivement détruit le mythe de l'adhésion volontaire, librement consentie, à la langue française par les populations concernées qui se seraient inclinées devant la supériorité du français, comme le prophétisait en 1889 Irénée Carré, inspecteur très primaire et de sinistre mémoire en Bretagne, devenu inspecteur général de l'instruction publique pour ses bons et loyaux services rendus à la glottophobie française : « Nous amènerons insensiblement les populations soumises à notre domination à s'incliner devant la force des choses et à accepter notre langue et notre civilisation ». On sait maintenant qu'il y a eu oppression et pression linguistiques (et pas seulement linguistique, éducative, culturelle, politique, nationaliste, économique...). Qu'elles ont été mises en œuvre dans une grande partie de la société, notamment sur les enfants à l'école, par de l'humiliation, de la déconsidération, des discriminations, des interdits, par le fait de conditionner la promotion sociale à l'adoption du français. Il ne s'agissait pas uniquement de faire apprendre le français mais aussi d'éradiquer les autres langues et d'empêcher le bilinguisme pour empêcher toute autre loyauté que celle imposée à et par la nation dominante. On sait que tout cela a conduit à la honte de soi et de sa langue, à un complexe d'infériorité, au projet d'aider ses enfants à se soumettre pour les éviter. Cela a conduit aussi aux souffrances chroniques du deuil linguistique.

On sait aussi que les femmes en général, et les mères en particulier, ont été les premières victimes de cette domination, pour deux raisons bien étudiées notamment par P. Bourdieu, que cite M.-T. Legendre. D'une part, la répartition traditionnelle des tâches a assigné aux femmes la plus grosse part de la fonction de soin et

d'éducation des enfants. Même dans les sociétés dites « matriarcales » où elles étaient moins soumises aux hommes, comme, dit-on, en Bretagne. Du coup, leur mission d'éducation a d'autant plus intégré l'incitation puissante au changement de langue. D'autre part, les filles, puis les femmes qu'elles deviennent, sont éduquées à être davantage « dociles » que les garçons. Bourdieu a rappelé à juste titre que « docile », à l'origine, veut dire « facile à éduquer ». La construction sociale de la féminité a fait peser sur les filles une injonction plus puissante que sur les garçons de soumission aux normes sociales dominantes. Une fille « doit être soignée, polie, jolie, bien habillée ; elle doit obéir aux hommes et bien parler ». Une fille « ne peut pas dire de gros mots ; c'est vulgaire ». Un garçon, si : « c'est viril ». Une garçon, donc, peut davantage parler breton, cette langue « vulgaire »... Une fille doit parler français, c'est plus poli, plus joli, plus délicat, plus distingué. Surtout que l'une des images les plus répandues du français est que c'est une langue féminine.

Mais il y a eu des gens qui ont résisté. Pas forcément par militance. Juste par conviction ou même parce qu'ils ou elles étaient tout simplement bien ancré·e·s dans leur mode de vie. On lit et on entend souvent que la transmission parentale ou plus largement familiale du breton est totalement interrompue depuis 2 ou 3 générations. C'est faux. J'ai plusieurs fois rencontré des gens, pas militants, qui me rapportaient que « dans la famille de mon mari, ils se parlent tous en breton, jeunes et vieux ». Dans ce petit coin du pays bigouden que j'aime bien, j'entends parler breton au bar du village par des personnes nées après 1960. Je l'entends suffisamment pour l'apprendre un peu. Il y a donc bien des gens qui n'ont pas cédé à cette pression énorme, qui ont continué à parler et à transmettre leur langue.

Il était grand temps de s'intéresser à eux et à elles. Surtout quand il

s'agit de femmes. C'est ce qu'a fait M.-T. Legendre. Elle a cherché à comprendre comment cela a été possible face au rouleau compresseur de l'uniformisation linguistique de l'État français. Et elle est tombée... sur des femmes, qui, quand elles n'ont pas lâché, ont permis de traverser la période la plus forte de la perte de la langue, dans les années 1950-60. Et de maintenir l'élan une fois le raz-de-marée passé. Je n'en dirai pas plus pour ne pas dévoiler ici tout l'intérêt qu'il y a à lire ces entretiens précieux, si bien collectés et si évocateurs. On apprend beaucoup et on comprend mieux à la fois ce qui s'est passé chez celles et ceux qui ont abandonné leur langue et chez celles et ceux qui l'ont gardée.

Une telle étude est évidemment transposable à toutes les situations sociolinguistiques dites « régionales » de France métropolitaine, à commencer par les langues du domaine d'oc qui nous intéressent au premier chef dans notre revue. Elle ouvre des pistes de recherche et d'action utiles.

Méthode d'apprentissage rapide de la langue provençale et *Culture et littérature provençales*, par Emmanuel Desiles, Lou Prouvençau à L'Escolo, 2019, 2 volumes format A4 de 64 et 143 pages, 12€ chacun.

E. Desiles est Maitre de Conférences de langue et littérature provençale à l'université d'Aix-Marseille, où il est désormais le seul enseignant-chercheur titulaire dans ce domaine.

Il publie, sur la base de ses cours, cet ensemble de deux volumes pratiques qui rendront de grands services et viennent s'ajouter aux diverses ressources existantes à cet effet. Plutôt traditionnel dans son approche, le volume langue fournit des bases, surtout du lexique, de la conjugaison, de la syntaxe, organisés selon 24 thèmes de la vie quotidienne et de la pratique de la langue. Le but est d'être, selon les mots de l'auteur, un « pense-bête » destiné à être mis en situation

(de parler) et à se faire oublier. Le second volume est un recueil de textes commentés, nécessairement sélectif, en neuf chapitres, soit historiques (la Provence de l'antiquité, la Révolution en Provence), soit ethnographiques (Noël en Provence, Merveilleux et sacré en Provence), soit littéraires (les troubadours, la poésie aixoise au XVIIe siècle, Mistral). Il se conclut sur un intéressant « Bilan littéraire et linguistique du provençal ».

Ce second volume peut être complété par le visionnage des interventions vidéos de l'auteur, sur chaque chapitre, que l'on trouve sur sa chaîne You Tube¹.

D'aquéu Jouve ! Que d'ome ansin se n'en vèi plus ! Temouniage sus la vido e l'obro de Francés Jouve, pèr Jan-Pèire Monier, 2019, chez l'auteur², 323 pages format A4, 25€.

Ce livre original est le fruit d'une admiration, dite dans le titre : celle de Jean-Pierre Monier pour l'auteur, le conteur, l'homme public et pourtant modeste, dédié à sa langue provençale, qu'a été François Jouve, dit « Lou Fournié » (le boulanger) du fait de son premier métier. Très richement illustré de nombreuses photos y compris en couleur, ce livre grand format tient de la biographie, du livre d'or et de l'album photos. Il est organisé en deux parties (1. Li sèt vido de Francés Jouve, 2. Li tres faci de F.J.), préfacé par le chanteur et conteur provençal Jan-Bernat Plantevin, refermé sur un « quichoclaou » à la tonalité personnelle où l'auteur exprime trois souhaits d'hommages à rendre à F. Jouve. Ils auront été un peu exaucés par un commencement d'hommage lors de l'exposition du cinquantenaire de la disparition de cette personnalité trop méconnue de l'histoire littéraire provençale : *Sèmpre Jouve* à la bibliothèque Inguimbertine de Carpentras en 2018 (à l'occasion de laquelle les éditions A l'Azard Bautezar ! ont réédité deux très bons recueils de

¹ <https://www.youtube.com/channel/UCsbBa6kHjdqmqCWDiGZeTDw>

² M. J.-P. Monier, 100 impasse des Chasselas, 30900 Nîmes.

nouvelles de F. Jouve¹). Il reste à inventorier, publier, apprécier, saluer l'œuvre complète de F. Jouve et l'auteur lui-même, bien sûr. J.-P. Monier nous y invite à juste titre et de façon très plaisante.

2. Parutions à signaler

Contes d'Aubrac, recueillis par Marie-Louise Tenèze et Alain Rudelle, édités par Josiane Bru et Jean Egyun. Édition bilingue occitan-français, Toulouse, Letras d'oc, 363 pages 27 € (<https://www.letrasdoc.org/fr/catalogue/contes-daubrac-2/>)

Après plus de 50 ans d'oubli, les contes enregistrés en Aubrac lors de la grande enquête du CNRS menée dans les années 1960, et demeurés inédits jusqu'à maintenant, voient le jour dans la langue dans laquelle ils ont été recueillis, l'occitan de l'Aubrac. Plus de 50 contes de ces hautes terres de l'Aubrac, entre Aveyron, Cantal et Lozère sont ici publiés, délivrant la parole des conteurs et conteuses de ce terroir singulier. Enregistrés par Marie-Louise Tenèze et Alain Rudelle, ils sont aujourd'hui édités par Josiane Bru, spécialiste des contes populaires et co-auteur du Catalogue du conte populaire français. On y retrouve des contes merveilleux, des légendes, des contes pour rire, des histoires de dracs ou de loups, des contes d'animaux : tout un trésor d'histoires et de paroles populaires. L'ouvrage contient le texte original des contes, transcrits dans une graphie occitane adaptée, avec la traduction française en regard. Une présentation des narrateurs et de leurs récits, ainsi que des notes complètent le livre.

Les Macariennes, traduction française de l'œuvre originale en gascon de Bernard Manciet, texte établi et présenté par Guy Latry, St Quentin de Baron, Les éditions de l'entre-deux-mers, 72 p., 15€ (<https://www.editions-entre2mers.com/ouvrage/les-macariennes/>)

¹ Voir notre n° 167.

Les Macarienes sont un long poème écrit en gascon et publié en 1763, à la suite de l'expulsion des Jésuites de Saint-Macaire. Texte d'inspiration janséniste, il donne tour à tour la parole à un homme et une femme du peuple : un matelot et une marchande de Saint-Macaire qui n'ont ni l'un ni l'autre la langue dans leur poche et qui s'opposent à propos des Jésuites, mais aussi au sujet des relations entre les sexes – ce qui donne à ce texte, comme le souligne Guy Latry dans sa préface, une saveur intemporelle.

Bernard Manciet est un poète, originaire des Landes, région qui est au cœur de son œuvre littéraire, écrite pour la plus grande part en gascon. Sa traduction en français était jusqu'alors inédite.

Gaspard de Besso, par André Degioanni, n° 171 de la revue de l'Association Varoise pour l'Enseignement du Provençal¹, 48 pages format A4, 6€. Biographie littéraire en provençal, par un grand écrivain provençal.

Bizà Neirà / Bizo Neiro, revue auvergnate bilingue, publiée par le cercle Tarà d'Euvarnhà² (étude, défense et promotion du patrimoine immatériel et de la culture auvergnates). Le cercle et sa revue se reconnaissent plutôt « à la charnière » des espaces d'oc et d'oïl, dans un espace « médiо-roman ». Des ses trois livraisons de 2019, la revue poursuit son travail sur les langue et culture auvergnates, avec notamment des études linguistiques de P. Bonnaud et K.-H. Reichel, des textes en auvergnat, des études littéraires, historiques, ethnographiques.

Calendau / Calendal, par Frédéric Mistral, nouvelle édition suivie de « Esquisse pour un album » par Clément Serguier, de « Les

¹ <http://avep83.canalblog.com>

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Cercle_Terre_d'Auvergne. 11 rue des Saulées 63400 Chamalières.

voyages de Calendal » par Claude Mauron et d'une bibliographie complète sur Calendau (éditions, traductions, études...). Montfaucon, 2019, 622 pages, 32€. Une magnifique présentation et une édition de haute qualité, comme toujours chez cet éditeur dont il faut souligner le travail de publication qui met en valeur de grandes œuvres de la littérature provençale depuis plusieurs décennies.

Acò's nosto Istòri, L'Astrado, revue bilingue de Provence, n° 54, 2019. L'Astrado Prouvençalo¹ poursuit avec constance depuis 1965 la publication d'œuvres littéraires de qualité en langue provençale, prose, poésie, théâtre, essais, ainsi que d'ouvrages pédagogiques et qu'une revue annuelle thématique renommée. La livraison 2019 a été consacrée à des personnages et évènements de l'Histoire de la Provence. L'Astrado, dirigée par l'écrivain Michel Courty, publie également un bulletin trimestriel d'information et de création littéraires, *Li fascicle de l'Astrado prouvençalo*.

¹ 5 bd. Du Roi René, 13100 Aix-en-Provence.

Sommaire / Ensignadou

Présentation (Ph. Blanchet)

p. 5

Études linguistiques et littéraires

L'espace (socio)linguistique d'oc :
une représentation en mosaïque (Ph. Blanchet)

p. 9

La langue occitane, entre société et école (P. Escudé)

p. 35

Provençal ou français : choix politique ou choix
personnel à Arles aux XVI^e et XVII^e siècles ?
(M.-R. Bonnet)

p. 55

La comédie à sept personnages de Claude Brueys :
Analyse linéaire et anthologique (E. Desiles)

p. 71

Création littéraire en langue provençale

Lou Chèfe (M. Courty)

p. 93

Hommage

Hommage à Jean-Baptiste Marcelllesi (1930-2019)
(Ph. Blanchet)

p. 107

Informations

Journée d'étude : *Les structures narratives et
anthropologiques du conte occitan en diachronie*

p. 113

Publications

Comptes rendus de lectures (Ph. Blanchet) p. 119

Parutions à signaler p. 125

Sommaire p. 129